



**LA POLITIQUE
SÉNIOR
À PARIS**

Novembre 2024

La politique sénior à Paris – Novembre 2024

- Préambule -

À l'occasion du 2^e comité de suivi du schéma sénior, un récapitulatif de la politique sénior menée par la Ville de Paris depuis le début de la mandature est proposée afin d'apporter une vision globale sur l'action municipale à destination des séniors parisiens.

Selon les données de l'INSEE, près d'un quart des Parisiennes et Parisiens (22%) ont 60 ans ou plus. Cette part va continuer d'augmenter dans les prochaines années, les projections prévoyant en 2050 27% de Parisiennes et Parisiens de plus de 60 ans.

La Ville de Paris a pris toute la mesure de cet enjeu démographique depuis de nombreuses années en conduisant une politique volontariste pour rendre la Ville plus inclusive et mieux prendre en compte les effets du vieillissement de sa population. La collectivité peut s'appuyer sur des atouts majeurs :

- Une compétence élargie commune/département qui apporte une vision transversale sur les politiques d'autonomie et permet à la Ville d'agir globalement pour répondre aux besoins des séniors parisiens, notamment via les Espaces parisiens des solidarités (EPS) qui disposent des compétences des centres d'action sociaux et des services sociaux départementaux ;
- La forte territorialisation et le maillage du territoire par les services publics (EPS, mairies d'arrondissement, clubs séniors, restaurants émeraude, résidences et établissements pour personnes âgées), les maisons des aînés et des aidants et les associations partenaires ;
- L'héritage des Jeux olympiques et paralympiques qui permet d'améliorer sensiblement l'accessibilité et de porter des actions structurantes en matière de prévention de la perte d'autonomie.

Plusieurs plans d'action stratégiques participent de cette dynamique, en particulier le schéma séniors 2022-2026, prévu par le code de l'action sociale et des familles, qui à Paris va bien au-delà du cadre exigé aux départements. Adopté lors du Conseil de Paris de novembre 2022 (délibération 2022 DSOL 106), le schéma séniors à Paris 2022-2026 est structuré en trois parties qui couvrent l'ensemble des sujets concernant les personnes âgées :

- Des séniors acteurs dans la « Ville du quart d'heure » / Paris, ville adaptée à l'avancée en âge des séniors actifs ;
- Accompagner les fragilités et renforcer la protection des séniors vulnérables ;
- Des séniors libres de choisir leur habitat.

Ce schéma séniors ambitionne de répondre aux enjeux majeurs qui touchent le secteur des personnes âgées : mettre en œuvre une approche transversale fondée sur les droits afin que les besoins des séniors soient pris en compte dans toutes les politiques publiques, impulser une véritable politique de bienveillance, soutenir les acteurs du maintien à domicile, lutter contre l'isolement et le non recours ou encore diversifier l'offre médico-sociale.

Pour répondre à ces enjeux, la Ville de Paris prend également part aux réflexions nationales portant sur les politiques d'autonomie et met en œuvre les réformes nationales en prenant soin de les adapter aux besoins des seniors parisiens et des acteurs du secteur. Des travaux de préfiguration sont notamment en cours au niveau parisien pour anticiper le service public départemental de l'autonomie, mettre en place un dispositif de lutte contre les maltraitances envers les adultes vulnérables ou accompagner la modernisation du secteur du domicile.

Pour mettre en œuvre sa politique d'autonomie à destination des seniors, la Ville de Paris a consacré près **d'1,1 milliard d'euros**¹ depuis le début de la mandature, auxquels s'ajoutent les dépenses du règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative consacrées aux seniors qui s'élèvent à près de **380 millions d'euros** sur la période 2020-2023. Dans une approche transversale portée par le schéma senior, les politiques d'accessibilité, de médiation et d'apaisement de l'espace public, les politiques culturelles, les actions d'amélioration l'accès aux services de santé, qui font l'objet d'un engagement fort de la municipalité, viennent compléter la politique à destination des seniors portée dans le champ de la solidarité et contribuent au bien vieillir à Paris.

¹ Cumulé depuis 2020, qui intègre les dépenses 2024

/ Bien vieillir à Paris : une offre riche et de proximité pensée pour et par les séniors parisiens

A. Une offre complète pour répondre à l'ensemble des besoins et aspirations des séniors parisiens

1. Les services publics municipaux dédiés aux besoins des séniors

Un accueil de proximité dans les Espaces parisiens des solidarités pour les séniors afin de bénéficier d'aides et de prestations ou être accompagné en cas de difficultés sociales :

Les **17 Espaces parisiens des solidarités** accueillent, orientent, informent et accompagnent les Parisiens, dont les séniors, qui ont besoin d'une aide ponctuelle ou d'un suivi plus complet. Ils ont été créés en 2022, lors de la réforme du Paris de l'action sociale, qui a réorganisé les CASVP d'arrondissement. Ils accompagnent l'ouverture des droits aux aides municipales, permettent l'accès aux structures adaptées aux séniors (clubs séniors, restaurants émeraude, résidences autonomie ou EHPAD) et orientent vers les partenaires sociaux compétents tels que la CNAV. Ils sont tous dotés de services de prestations qui délivrent les invitations aux offres culturelles proposées par la Ville de Paris aux séniors. Ils assurent également une animation des acteurs de leur territoire et favorisent ainsi le maillage territorial qui garantit aux séniors une information et un accompagnement en proximité.

En août 2024, le public de 60 ans et plus représente un tiers des publics accompagnés en moyenne par les services sociaux de proximité (plus de 40% des publics accompagnés pour les 5^e, 6^e, 7^e et 9^e).

Une offre de loisirs accessible et diversifiée pour maintenir le lien social grâce aux clubs séniors et à l'offre de loisirs, culturelle et sportive proposée par la Ville de Paris :

La direction des Solidarités de la Ville de Paris propose des activités culturelles et de loisirs aux séniors tout au long de l'année qui visent plusieurs objectifs : offrir un large éventail d'activités et d'animations aux personnes les plus démunies ou isolées, maintenir le lien social et préserver les capacités physiques et intellectuelles des séniors. La gratuité de la majeure partie des activités ou la participation basée sur les revenus assurent la possibilité de participer au plus grand nombre.

La direction des Solidarités pilote l'animation des **44 clubs séniors** qui offrent un éventail de près de 200 activités diversifiées (ludiques, artistiques, numériques, sportives, créatives). Ces équipements, répartis sur tout Paris, donnent aux séniors l'occasion de profiter d'activités à proximité de leur domicile, et constituent des lieux de sociabilité et des relais de diffusion de messages de prévention. Depuis la crise sanitaire, leur fréquentation n'a cessé de progresser (+150% entre 2021 et 2023) jusqu'à atteindre **plus de 300 000 participations annuelles pour plus de 13 000 adhérents en 2023**.

Participations aux activités des clubs séniors	
2021	119 412
2022	244 044
2023	303 325
Total	666 781

L'Université permanente de Paris, pilotée par la direction des Solidarités, organise un programme annuel de conférences en salle, de visites guidées dans Paris et de visioconférences, portant sur une diversité de thématiques (astronomie, beaux-arts, civilisation, environnement...). Depuis 2020, ce sont près de 1 000 activités qui ont été proposés pour près de 80 000 participants. L'offre de conférences en ligne qui s'est développée lors de la crise sanitaire, est venue utilement compléter la programmation déjà riche de l'Université permanente de Paris avec une hausse de participations conséquente ces derniers mois (+15% entre 2022 et 2023).

La direction des Solidarités propose également des prestations de loisirs destinées aux séniors, qui sont délivrées par les Espaces parisiens des solidarités : spectacles, séjours-excursions et manifestations festives. La plupart de ces sorties sont gratuites et les tarifs des excursions sont fixés selon les revenus des participants. **Depuis 2020, ce sont ainsi près de 180 000 participants qui ont pu bénéficier d'une prestation de loisirs grâce à la direction des Solidarités.**

Pour favoriser l'activité physique des séniors, la direction de la jeunesse et des sports a mis en place le programme **Paris Sport Séniors**, qui propose aux Parisiennes et aux Parisiens de 55 ans et plus de s'initier ou de reprendre une activité sportive gratuitement. Il a pour ambition de permettre au plus grand nombre d'accéder à une activité physique. Les activités sont animées par les éducateurs sportifs diplômés de la Ville de Paris. **Plus de 5 000 places de sport sont proposées chaque année** et pour la saison 2024/2025, plus de 20 activités différentes seront disponibles sur 80 sites, répartis dans tous les arrondissements.

Les clubs séniors proposent également des séances sportives gratuites dans le cadre du programme **Sport Capital à tout âge**. Ce projet, initié en 2021 dans le contexte de crise sanitaire et de ses conséquences, souligne avec force les bienfaits de la pratique d'une activité physique et sportive sur la qualité de vie, le bien-être et la santé. Ces ateliers de découverte ont rassemblé près de 2 500 participants de 2021 à 2023, pour près de 2 500 heures d'activités sportives, avec une moyenne d'âge des participants de plus de 70 ans.

Le programme **Sport séniors en plein air** a été initié en 2021 par la direction de la jeunesse et des sports pour proposer davantage de créneaux de sport dédiés aux séniors par des clubs sportifs. Ce dispositif a connu une montée en charge importante depuis son lancement : il est passé de 6 associations soutenues pour 50 000 euros de financements de la Ville de Paris et de Paris 2024 à 26 associations engagées pour 150 000 euros de financements. Les séances se déroulent sur des terrains en accès libre ou dans les parcs et jardins parisiens, un large choix de disciplines est proposé gratuitement aux séniors : football, badminton, tennis, marche nordique, basket, rugby... Au-delà des créneaux supplémentaires créés, ce programme est un levier pour faire évoluer le positionnement des clubs sportifs vis-à-vis du public sénior et réciproquement. Il permet d'établir des ponts entre ce public et les acteurs du sport, de faire bouger les représentations des associations sur le public âgé et d'amener davantage de séniors à intégrer des structures sportives de droit commun.

Des séniors accueillis dans les compétitions et associés aux festivités des JOP 2024

Les **Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**, que la Ville de Paris a souhaité inclusifs et populaires, ont été une grande fête pour l'ensemble des Parisiennes et Parisiens, notamment des séniors qui ont pu y prendre part de plusieurs manières : en bénéficiant de la billetterie sociale qui a permis à plus de 1 000 séniors d'assister aux épreuves olympiques et paralympiques, en accédant à des activités dédiées sur les sites de festivités et en participant à des visites de groupes à l'Aréna Porte de la Chapelle.

La Ville a largement mobilisé les acteurs médico-sociaux autour de cet élan fédérateur pour construire des projets collaboratifs et s'inscrire dans une stratégie d'héritage en encourageant la pratique sportive des séniors quel que soit leur âge. Trois exemples pour illustrer cette dynamique :

- Le site totémique de la Fabrique de la Solidarité a mis à l'honneur la pratique sportive des séniors grâce à une exposition-photo intitulée « **Les Médailleurs d'argent** » qui valorise des séniors pratiquant une activité sportive. L'objectif de l'exposition est de promouvoir une image positive des personnes âgées et de mettre en avant les bienfaits du sport sur la santé des séniors, en mettant en exergue le plaisir associé au sport et le maintien des liens sociaux grâce à la réalisation d'une activité de groupe. Une attention a été portée à la diversité des représentations et a permis de toucher un panel diversifié : séniors en établissement (petites unités de vie, résidence autonomie, centre d'accueil de jour, EHPAD, résidence sociale) et à domicile, parité homme/femme, différentes tranches d'âge, différentes autonomies, variété des sports. À travers cette exposition, qui est itinérante dans différents établissements et dans l'espace public, l'action de sensibilisation à la pratique sportive s'inscrira dans la durée et permettra également de **lutter contre l'âgisme**. La Fabrique de la Solidarité a aussi mis en lumière des initiations sportives adaptées pendant tout l'été.
- **Un tournoi interclubs séniors de tennis de table** a été organisé par 10 réseaux de clubs séniors et accueilli dans les locaux de l'association sportive Paris Tennis de Table 13, qui a également arbitré les matchs et réalisé des démonstrations de ce sport. Cet événement s'est déroulé dans une ambiance dynamique et accueillante, rassemblant les adhérents des clubs séniors de tout Paris et démontrant l'esprit sportif des participants.
- **Plusieurs projets d'Olympiades inter établissements ont été organisés : un entre résidences autonomie et un autre entre EHPAD et résidences autonomie du 13^e**. Ces initiatives ont permis des rencontres entre structures autour de la pratique d'activités diversifiées (pétanque, lancer de poids, les fléchettes, le basket, quizz, scrabble...). Le projet inter-structures du 13^e arrondissement fait suite à un groupe de travail inter-établissements co-animé par la sous-direction de l'autonomie et l'espace parisien des solidarités des 5^e et 13^e arrondissements, initié dans le cadre de travaux portant sur la bientraitance en établissement. Le projet entre résidences autonomie a bénéficié d'un soutien financier du forfait autonomie et a rassemblé aussi bien des résidences privées que celles du CASVP.

Une offre étoffée de restauration à destination des séniors :

L'accès à une alimentation saine et équilibrée est également un facteur essentiel pour le maintien en bonne santé et la Ville de Paris a ainsi développé une offre de restauration de proximité et de qualité à destination des séniors. **44 restaurants émeraude** sont répartis sur l'ensemble du territoire parisien et proposent aux séniors du lundi au vendredi des repas traditionnels, équilibrés et gourmands préparés par des chefs à partir de produits frais et de qualité dans le respect du plan d'alimentation

durable de la Ville de Paris. Les séniors ont le choix entre trois formules : un repas servi à table, en self-service ou à emporter. Les deux premières options, plus conviviales, sont largement préférées par les usagers des restaurants émeraude. **Depuis 2020, le budget total alloué à la restauration émeraude dépasse les 9,6 millions d'euros et bénéficie à 32 000 séniors.**

Pour compléter cette offre de restauration, la Ville de Paris propose également **un service de portage de repas** à destination des séniors. Il comptait 5 400 bénéficiaires fin 2023, en légère augmentation par rapport à 2022. Cela représente plus de **860 000 repas livrés aux bénéficiaires en 2023**, soit en moyenne 72 000 repas mensuels, pour des dépenses annuelles de plus de **10,7 millions d'euros.**

Une offre d'accompagnement pour le maintien à domicile des séniors :

La Ville de Paris a développé son propre service d'aides et de soins à domicile « **Paris Domicile** » pour contribuer au maintien à domicile des Parisiens âgés ou en situation de handicap en leur fournissant une offre de service de qualité et accessible financièrement. Paris Domicile est organisé en six antennes territoriales afin de couvrir tout Paris et emploie plus de 400 agents (aides à domicile, infirmiers et aides-soignants). Les plateformes Paris Domicile accompagnent **en moyenne 3 500 usagers par an** depuis 2020. Les équipes ont effectué en cumulé **plus de 750 000 heures au titre de l'aide à domicile et plus d'un million d'interventions pour les soins à domicile depuis 2020.** Les antennes de Paris Domicile ont opéré un rapprochement entre leur activité d'aides aux actes essentiels de la vie quotidienne et de soins infirmiers d'hygiène et de confort ; cinq des six antennes fonctionnent aujourd'hui de façon intégrée en service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) afin de renforcer la coordination autour de la personne âgée dans une logique de parcours. Les prises en charge commune se développent : 40 % de la patientèle de Paris Domicile pour les soins y a aussi recours pour l'aide aux actes essentiels de la vie quotidienne.

Une **unité de liaison psycho-gérontologique** de la Ville (ULPG) intervient en appui des antennes de Paris Domicile, ainsi que dans les résidences autonomie et résidences appartement gérées par la Ville de Paris. Cette équipe est saisie sur signalement par un professionnel en cas de fragilité problématique nécessitant une évaluation complémentaire par des spécialistes (près de 1 000 signalements depuis 2020). L'équipe de l'ULPG intervient ensuite à domicile pour un accompagnement pluridisciplinaire (psychiatrique, psychologique et ergothérapie) et fait le lien avec le réseau des autres professionnels. L'unité a ainsi réalisé **plus de 2 300 visites à domicile depuis 2020.** L'ULPG organise des sensibilisations auprès des agents de la Ville sur des thématiques diverses de prévention : audition, vue, risques de chute, aides techniques individuelles. Plus de 1 000 professionnels ont ainsi été formés depuis 2020. L'ULPG apporte aussi un soutien aux aidants pour l'accompagnement de leur proche et une meilleure compréhension des pathologies ; ce soutien peut être individuel mais aussi collectif grâce à la mise en place de cafés des aidants sur trois territoires (Sud, Nord-Ouest et Est). Les thèmes abordés sont notamment : les pathologies neurodégénératives, les services et aides au quotidien pour les Parisiens âgés, la relation aidants/aidés ou encore l'anxiété. L'ULPG s'est de plus engagée dans le déploiement d'un **comité d'appui aux situations complexes et éthiques** qui poursuit plusieurs objectifs : soutenir le positionnement professionnel sur des cas précis, former sur des thématiques particulièrement sensibles sur le plan éthique et encourager les échanges entre des professionnels aux profils variés pour renforcer la pluridisciplinarité dans la prise en charge des personnes âgées.

Une offre de logement accessible et d'établissements municipaux pour personnes âgées :

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris gère un ensemble de logements et d'établissements d'hébergement à destination des personnes âgées :

- **101 résidences appartement pour 4 562 places ;**
- **22 résidences autonomie pour 1 467 places ;**
- **14 EHPAD pour 1 901 places.**

Les résidences appartement de la Ville de Paris sont destinées à des personnes âgées autonomes souhaitant être logées dans de bonnes conditions de confort pour un coût modéré tout en conservant une totale autonomie de vie. Dans la plupart des résidences, un gardien participe à l'entretien et la sécurité de l'immeuble. Certaines disposent d'un club séniors et d'un restaurant émeraude également accessibles à des non-résidents. Les logements sont principalement des studios d'environ 30 m².

Les résidences autonomie de la Ville de Paris sont destinées à des personnes âgées autonomes désireuses de bénéficier de la sécurité qu'apportent la présence permanente de personnel et l'existence de services collectifs : restaurant émeraude, club séniors, prestations hôtelières. Elles sont toutes conventionnées à l'aide sociale et une prise en charge totale ou partielle du prix de journée par la Ville de Paris est accordée selon les ressources des résidents.

Les EHPAD de la Ville de Paris sont des établissements médicalisés pour des personnes âgées dépendantes. 10 EHPAD sont situés à Paris et 5 EHPAD sont hors de Paris (en banlieue et dans l'Aisne). Tous les établissements sont conventionnés à l'aide sociale.

Des équipements municipaux grand public mobilisés et adaptés pour répondre aux besoins des séniors

Outre les services et dispositifs de la Ville de Paris dédiés aux séniors, les équipements de la Ville ouverts à tous les Parisiennes et Parisiens accueillent et s'adaptent aux besoins des séniors. L'accueil universel défendu par les équipements municipaux vise à ce que tous les âges puissent se rencontrer, ce qui crée des occasions pour développer les relations intergénérationnelles et ainsi favorise la cohésion sociale.

L'offre municipale de santé prend en compte les besoins des séniors et tache d'y répondre : La direction de la santé publique a fait de la prise en charge des poly-pathologies des personnes âgées l'un de ses axes de travail prioritaires. Par ailleurs, les cinq centres de santé municipaux, qui contribuent à renforcer l'offre de soins pour tous les Parisiens, en particulier grâce à des tarifs accessibles sans dépassement d'honoraires et à la pratique du tiers payant intégral, constituent pour de nombreux séniors le lieu ressource pour leur suivi médical. En moyenne, 18% des patients ayant identifié le centre comme médecin traitant ont plus de 60 ans.

La Ville de Paris déploie également des maisons sport santé : la première a ouvert dans le 19^e arrondissement en 2022, la deuxième dans le 15^e arrondissement en 2024 et deux autres sont prévues dans le 17^e et le 20^e arrondissements. L'objectif de ces lieux est de faire pratiquer une activité sportive adaptée à des Parisiens auxquels un médecin a prescrit du sport pour des raisons médicales, en particulier les maladies chroniques ou les affections longues durées, qui touchent notamment les séniors. En 2022, près de 70% des bénéficiaires de la maison sport santé du 19^e arrondissement avaient ainsi 60 ans et plus. L'évaluation physique et le suivi sont pris en charge par les maisons sport santé de la Ville et les créneaux d'activité, gratuits ou à coût modéré, sont proposés sur l'ensemble du territoire parisien.

La Ville développe la place du sport dans le quotidien des Parisiens, en incluant les séniors : À Paris, 41 piscines municipales permettent de participer à des cours collectifs d'aquagym, de prendre des leçons de natation individuelles ou de nager librement, 39 centres sportifs proposent des courts de tennis ouverts à tous, plus de 320 salles de sport offrent leurs équipements et 240 aires de sport sont présentes sur l'espace public. Tous ces lieux permettent aux Parisiens, dont les séniors, de pratiquer une activité physique à proximité de leur domicile et selon leurs envies. Les séniors bénéficient de plus d'un tarif réduit dans les piscines et les courts de tennis gérés par la Ville de Paris, voire gratuits s'ils sont bénéficiaires du passe « les plus loisirs culture » pour favoriser leur venue dans ces équipements sportifs et ainsi développer leur pratique d'une activité physique, favorable à un maintien en bonne santé physique et mentale.

Les équipements culturels de la Ville développent leur accessibilité aux séniors : Avec 57 bibliothèques de prêt, 15 bibliothèques patrimoniales et 14 musées, la Ville de Paris dispose d'une offre culturelle de grande qualité. La gratuité des bibliothèques et des collections permanentes des musées de la Ville est un levier pour démocratiser l'accès à la culture et permettre ainsi au plus grand nombre d'en bénéficier. Les séniors y ont largement recours : 37% des inscrits aux bibliothèques municipales ont plus de 60 ans. Les bibliothèques et les musées organisent en moyenne 4 500 actions culturelles par an, en particulier à destination des familles, et par exemple des ateliers intergénérationnels pour inviter les séniors comme les plus jeunes à se rendre dans leurs locaux pour partager des moments conviviaux. L'accessibilité des équipements a de plus été renforcée grâce à des travaux importants de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite, qui bénéficient également aux séniors. Les bibliothèques développent des services facilitant l'accès à la lecture : livres audio pour adultes, livres en gros caractères et Port'âge, un service gratuit de portage de documents à domicile assuré par des jeunes volontaires du service civique. Port'âge contribue aussi à créer un échange entre les générations et ainsi à lutter contre l'isolement des personnes âgées. Les bibliothèques proposent également, tout au long de l'année, des salles rafraîchies ou ventilées, où les séniors peuvent prendre une pause, à l'abri de la chaleur.

2. Une offre institutionnelle et associative de prévention de la perte d'autonomie pilotée par la Ville de Paris pour compléter utilement l'offre municipale

Le pilotage de la prévention de la perte d'autonomie en lien avec les partenaires institutionnels :

Vieillir en bonne santé est un enjeu essentiel pour continuer à être un citoyen actif et la Ville de Paris s'est donc fixée comme priorité le renforcement de l'accès aux soins et l'approfondissement d'une politique de prévention. La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, présidée par la Ville avec huit membres institutionnels (ARS, CNAV, MSA, CPAM, Mutualité française, Agirc-Arcco, Anah)², contribue à atteindre cet objectif grâce au soutien de nombreux projets de prévention. Il s'agit d'une instance départementale instituée par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement de 2015, qui reçoit chaque année environ 6 millions d'euros de la CNSA pour le territoire parisien, répartis entre le forfait autonomie (environ 2 millions d'euros) à destination des résidences autonomie et l'enveloppe autres actions de prévention (environ 4 millions d'euros) qui

² ARS : Autorité régionale de santé,

CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse,

MSA : Mutualité sociale agricole,

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie,

Agirc-Arcco : Association générale des institutions de retraite des cadres - Association des régimes de retraite complémentaire,

Anah : Agence nationale de l'habitat.

permet de financer des projets pour prévenir la perte d'autonomie. Ces enveloppes contribuent au soutien de 250 à 300 projets chaque année dont la liste est approuvée par le Conseil de Paris. **Depuis 2020, se sont ainsi 19,85 millions d'euros qui ont été attribués à des projets à Paris au titre des actions de prévention et 9,6 millions d'euros au titre du forfait autonomie.**

En pilotant la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, la Ville de Paris s'est pleinement saisie de son rôle d'instance de dialogue entre les institutions représentées, acteurs principaux de la prévention de la perte d'autonomie à Paris, ce qui a permis de favoriser une prise de décisions concertée et cohérente entre les membres sur leurs actions dans le champ de la prévention.

Elle a impulsé également une stratégie commune aux membres, laquelle est formalisée dans le programme coordonné de financement de la prévention de la perte d'autonomie à Paris (2021-2025), qui leur permet d'articuler leur propre soutien aux actions de prévention.

La Ville de Paris pilote également une réelle dynamique de prévention grâce notamment à la mise en place d'une **feuille de route annuelle de la Conférence des financeurs** qui permet de mobiliser les porteurs de projet et les membres de la Conférence sur des axes prioritaires. Ainsi en 2023, la feuille de route a permis de renforcer sensiblement les actions de prévention en santé physique et mentale et de soutien aux aidants de proches en EHPAD ainsi que des actions structurantes en matière d'adaptation du logement. Cette feuille de route est pilotée en lien avec les Espaces parisiens des solidarités qui, via leurs équipes d'ingénierie sociale, animent le réseau des partenaires locaux engagés en faveur du bien vieillir pour faciliter l'émergence de projets qui répondent aux besoins des Parisiennes et Parisiens et aux objectifs de prévention de la Ville de Paris et de ses partenaires de la Conférence des financeurs. **Le pilotage de la politique de prévention de la perte d'autonomie par le biais de feuilles de route annuelles, dont la Ville de Paris est à l'origine, a fait l'objet d'une intégration dans la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, qui l'impose désormais à l'ensemble des départements.**

Un partenariat renforcé avec la CNAV, grâce à la dynamique créée autour de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

La collectivité parisienne a resserré son partenariat avec la CNAV afin d'agir de manière concertée et de développer des actions communes. Ce partenariat approfondi a débouché sur plusieurs réalisations :

- L'organisation conjointe d'un **forum « Bien Vivre sa Retraite »**, hébergé au sein de l'Hôtel de Ville en juin dernier. **Plus de 3 200 personnes** se sont rendues à ce rendez-vous pour assister à des conférences, participer à des ateliers et obtenir des informations auprès des nombreuses structures parisiennes ayant animé un stand.
- Un travail collaboratif mené chaque année avec la CNAV pour le **financement d'actions de prévention au sein des centres sociaux et socioculturels parisiens et des résidences sociales (anciens foyers de travailleurs migrants)**, dont les publics connaissent un vieillissement très important et présentent des indicateurs de fragilité très forts.
- Une stratégie pour développer l'adaptation des logements à l'avancée en âge, en particulier en dialogue avec les bailleurs sociaux.
- Un effort commun pour renforcer l'accès aux droits, notamment grâce à des permanences de la CNAV dans des Espaces parisiens des solidarités et à la reconnaissance mutuelle des évaluations entre la CNAV et le service de l'équipe médico-sociale APA de la direction des Solidarités.
- Des échanges pour articuler les stratégies à développer pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Par le biais de la conférence des financeurs, la Ville dispose également d'un rayonnement régional et national, à travers notamment les échanges avec les 8 conférences des financeurs franciliennes animés par Paris qui permet de mutualiser les bonnes pratiques, et par la participation active aux groupes de travail pilotés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

En complémentarité avec les financements alloués par la conférence des financeurs de Paris, La Ville de Paris mobilise une enveloppe de subventions afin d'accompagner les structures mobilisées en faveur du bien vieillir. **Depuis 2020, près de 3 millions d'euros ont été versés en subventions ou participations à des structures à but non-lucratif.** Les actions soutenues couvrent un large spectre, allant du financement d'équipes mobiles de gériatrie à des accompagnements physiques aux structures médicales, et sont portées à la fois par des structures d'envergure parisienne et par des associations locales. Par l'ancrage territorial des acteurs et l'approfondissement de leur coordination, la Ville de Paris promeut ainsi le développement de parcours de prévention.

Une offre de prévention complétée dans ses différents aspects grâce à l'engagement des acteurs parisiens du bien vieillir :

Grâce aux financements alloués par la Conférence des financeurs et la Ville de Paris, les acteurs parisiens du bien vieillir peuvent déployer une palette d'activités à destination des séniors, au plus près de leurs besoins et de leurs lieux de vie.

Ce sont ainsi près de 220 associations, 30 centres sociaux, 10 clubs sportifs, 40 entreprises soutenues par la Ville de Paris depuis 2020 qui s'engagent pour enrichir l'offre de prévention parisienne en proposant : des accompagnements vers l'accès aux droits ou pour l'adaptation de son logement à l'avancée en âge, des ateliers d'inclusion numérique, des actions de prévention santé, des cours d'activité physique, des séances de bien-être, une offre culturelle, de loisirs et de lien social, des actions intergénérationnelles et d'engagement bénévole ...

À titre d'exemple, les clubs sportifs et professionnels de l'activité physique adaptée ont reçus depuis 2020 plus de 2 millions d'euros pour proposer une offre diversifiée et adaptée aux besoins de tous les séniors. Ces séances de pratique sportive sont souvent associées à des temps d'échanges sur des thématiques de prévention ou bien à des moments festifs pour renforcer le lien social des séniors. Ces ateliers se déroulent dans tout Paris et dans une diversité de structures fréquentées par les séniors, souvent dans une logique de mixité des publics séniors.

De même, depuis 2020, environ un tiers des projets soutenus par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est porté par des associations mobilisées auprès du public sénior qui réside en quartier politique de la ville (QPV) et **plus de 320 000€ ont été attribués dans le cadre d'appels à projet de la Ville dédiés aux QPV.** Des cafés sociaux, offrant une palette de service comme l'aide aux démarches, sont par exemple soutenus grâce à ces financements. Des cafés santé à destination des séniors sont également organisés dans les QPV par les équipes de terrain de la direction de la santé publique pour renforcer l'accès à un parcours de soins des résidents âgés de ces quartiers.

Outre les financements alloués dans le champ de l'autonomie, d'autres directions de la Ville de Paris soutiennent des structures proposant des actions en faveur des séniors parisiens. La direction des affaires culturelles porte en effet l'ambition de faire venir l'art dans des lieux où il n'est pas présent habituellement, dans une double logique de diversification des publics et d'opportunité pour la création artistique. Dans ce cadre, elle soutient des **interventions de compagnies auprès des séniors** dans des EHPAD ou à l'hôpital qui sont des occasions pour les artistes de rencontrer un autre public, pour qui les bienfaits de l'art sont nombreux et qui n'a pas la possibilité de se rendre dans les équipements culturels.

Les équipes de la direction des affaires culturelles interviennent aussi auprès des séniors, par exemple lors de représentations des conservatoires en EHPAD ou bien grâce à un cours de dessin des ateliers des beaux-arts à l'EHPAD Alquier Debrousse, géré par la Ville de Paris. Les résidences artistiques en EHPAD sont aussi une source d'inspiration pour les artistes et permettent aux séniors d'être au plus près du processus de création artistique. Elles contribuent aussi à lutter contre l'isolement des séniors en établissement et suscitent des échanges entre les générations. Elles bénéficient également indirectement au personnel des établissements et aux familles, qui partagent un moment d'échange avec les résidents sans lien avec la relation de soin ou d'aide. Depuis 2020, plus de **1,1 million d'euros ont été consacrés au soutien d'actions artistiques, culturelles et de loisirs.**

La communication à destination des séniors pour faciliter leur participation et leur appropriation de l'offre qui leur est destinée

Pour faciliter l'accès à l'offre riche de la Ville de Paris et de ses partenaires en faveur du bien vieillir et pour permettre aux Parisiennes et Parisiens de profiter pleinement des actions qui contribuent au bien vieillir, la Ville de Paris a mis en place une palette d'outils de communication, adaptés aux besoins des personnes âgées sous différents formats. Le choix du multicanal est plébiscité afin de répondre aux attentes des séniors, avec des supports papier et des contenus en ligne.

En 2023, la Ville de Paris a publié une édition rénovée et complétée du guide des aînés et des aidants, qui rassemble l'essentiel des informations et dispositifs utiles aux besoins d'accompagnement du quotidien : aide aux démarches, préparation de la retraite, lien social, services d'aide et d'accompagnement à domicile, sécurité au domicile et sur l'espace public, aides et allocations, prévention santé, loisirs, inclusion numérique, bénévolat, soutien aux aidants, parcours résidentiel... Il est complété des outils de communication mis à disposition des séniors pour certaines thématiques, par exemple le dépliant des loisirs proposés par les clubs séniors ou le dépliant Sport séniors de la direction de la jeunesse et des sports qui permettent de faire un focus sur des thématiques ou dispositifs précis.

Le journal gratuit Paris info séniors est édité tous les trimestres et permet d'informer les plus de 60 ans sur des sujets d'actualité mais également de diffuser des messages de prévention sur des thématiques du quotidien. Il est distribué largement dans les lieux fréquentés par les séniors.

Les outils d'information sont aussi déclinés au niveau local avec les carnets d'adresses par arrondissement qui recense l'ensemble des acteurs de proximité répondant aux envies et besoins des séniors.

B. Une offre pensée avec les séniors parisiens : des séniors parisiens acteurs et citoyens de leur territoire

1. Les séniors parisiens associés à l'élaboration de la politique sénior et à sa mise en œuvre

La Ville de Paris entend donner la parole aux Parisiens et Parisiennes et leur permettre l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ainsi, de nombreuses démarches de participation ont été développées et la collectivité définit ses politiques séniors en prenant en compte l'avis des personnes à qui elles sont destinées.

Le **conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie**, instance de représentation des usagers séniors et des personnes en situation de handicap créée par la loi d'adaptation de la société

au vieillissement, a été mis en place en 2018 à Paris et est présidé par la maire de Paris et piloté par la sous-direction de l'autonomie. Il s'agit d'une instance consultative, d'information et de réflexion, qui émet des avis et des recommandations sur les politiques publiques territoriales relatives à l'autonomie et à la citoyenneté des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ce conseil est composé de 96 membres élus pour 3 ans qui siègent en deux formations spécialisées : l'une pour les personnes en situation de handicap et l'autre pour les personnes âgées. Les membres du conseil ont été renouvelés à l'été 2024. Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie a notamment rendu des avis sur le projet de plan régional de santé de l'ARS 2023-2028, sur le programme coordonné de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et sur le schéma seniors 2022-2026. Il s'est également saisi du renforcement de la démocratie participative dans les EHPAD en proposant des pistes d'amélioration pour le fonctionnement des conseils de la vie sociale et certains de ses membres assistent depuis peu aux débats des conseils de la vie sociale de plusieurs EHPAD.

L'élaboration du schéma seniors 2022-2026 s'est appuyée sur une large **concertation de Parisiennes et Parisiens** de 60 ans et plus afin de connaître leurs préoccupations et leurs attentes pour définir avec eux les thématiques prioritaires du schéma. Un panel représentatif des seniors parisiens a participé à des ateliers de travail thématiques sur l'espace public, l'accompagnement aux moments charnières du vieillissement et la perte d'autonomie. Une concertation en ligne a été lancée en parallèle concernant les propositions des groupes de travail a permis une expression plus large des Parisiennes et Parisiens.

Inscrit comme une priorité à part entière, **un comité des usagers seniors** a également été créé en 2023 afin d'associer les seniors à la mise en œuvre du plan d'action qui les concerne : suite à un appel à candidature, une centaine de seniors en sont devenus membres et sont ainsi amenés à être consultés sur l'action de la Ville ou à co-construire des propositions pour les faire évoluer. Depuis sa création, les membres du comité ont choisi d'axer leur travail sur les thématiques de l'espace public et celles ayant trait à la vie culturelle et citoyenne, au bénévolat, et aux activités de loisirs. Ils sont également sollicités ponctuellement par l'administration pour donner leur avis sur des initiatives et outils en cours de formalisation.

2. Une participation citoyenne déclinée à l'échelon local

La participation des seniors est également encouragée aux échelons locaux afin de recueillir leurs avis concernant la déclinaison territoriale de la politique seniors parisienne, ainsi que sur des sujets de proximité. L'arrondissement est l'échelle locale de référence et ces initiatives de participation sont fortement portées par les mairies d'arrondissement et les Espaces parisiens des solidarités.

Des **coordinations seniors**, qui rassemblent des acteurs associatifs et institutionnels au niveau local, ainsi que des représentants des habitants, se déploient progressivement sur tout Paris. Ces instances, animées par les Espaces parisiens des solidarités avec le soutien des mairies d'arrondissement, permettent aux acteurs locaux de se mettre en réseau et de mieux s'articuler pour porter des actions communes dans l'intérêt des seniors du territoire. Elles sont également des lieux d'échange sur les problématiques spécifiques rencontrées par les plus de 60 ans dans les arrondissements et permettent ainsi d'affiner la mise en œuvre de la politique seniors parisienne.

Six mairies d'arrondissement ont choisi d'installer un **conseil des seniors d'arrondissement** (10^e, 11^e, 12^e, 15^e, 18^e et 19^e arrondissements). Ces instances à fort ancrage local, jouent un rôle essentiel pour faire entendre la voix des seniors de l'arrondissement et impulser des projets qui bénéficient aux habitants de l'arrondissement. Afin d'organiser un échange de pratiques entre les différents conseils locaux et de leur permettre de partager sur les thématiques communes qui les mobilisent, la Ville de

Paris va organiser **la première rencontre des conseils des séniors d'arrondissement** d'ici la fin de cette année. Ce temps sera sans nul doute l'occasion de mettre en valeur tout l'apport des instances locales de participation des séniors pour le bon déploiement des politiques les concernant.

De façon générale, l'implication des séniors dans la vie de leur quartier ou au sein de structures d'ampleur parisienne constitue une ressource essentielle au dynamisme parisien. Le temps dédié par les séniors aux actions de bénévolat représente une richesse pour toute la société. Leur engagement associatif est un moteur puissant pour l'intérêt général mais également pour la transmission intergénérationnelle et la cohésion sociale. Afin de venir en appui à ces initiatives bénévoles, la Fabrique de la Solidarité développe des actions qui ont pour but de renforcer la mobilisation citoyenne en faveur des séniors et de les aider à trouver des missions de bénévolat qui leur correspondent. Une action de sensibilisation pour lutter contre l'isolement des séniors a ainsi été construite avec la Fabrique de la Solidarité et Paris en compagnie à destination du grand public.

II. Bien vieillir à Paris : des séniors accompagnés dans leurs fragilités

A. Des lieux-ressources de proximité pour informer et accompagner les séniors

Afin de répondre aux besoins des séniors, la Ville de Paris a décliné un ensemble de services sociaux et médico-sociaux qui couvrent tout le territoire parisien. Chacun dans leurs compétences, ils apportent de l'information en proximité et accompagnent les séniors, leurs aidants et les professionnels qui les suivent. Les **Espaces parisiens des solidarités (EPS)**, présents dans chaque arrondissement, déploient l'action sociale parisienne au niveau local. Les six **maisons des aînés et des aidants – dispositifs d'appui à la coordination (M2A-DAC)** sont des lieux ressources pour les usagers et leurs aidants ainsi que pour les professionnels confrontés à des situations complexes.

Les M2A-DAC, sur leur territoire respectif, accompagne le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie : elles orientent vers les dispositifs adaptés et coordonnent la mise en place des aides et des soins pour les situations complexes. Elles organisent également une animation territoriale des professionnels du sanitaire, social et médico-social en favorisant leur mise en réseau et en proposant des sensibilisations aux bonnes pratiques professionnelles. Les M2A-DAC, dispositif piloté par la Ville de Paris et l'ARS Île-de-France, bénéficient d'un soutien financier important. Chaque année le Conseil de Paris approuve le montant de la participation de la Ville de Paris aux six M2A-DAC pour l'exercice de leurs missions, essentielles au maintien de l'autonomie des séniors parisiens. En 2024, cette participation s'élève à plus de 3,4 millions d'euros, soit un total de plus de **16,5 millions d'euros depuis 2020**.

La Ville de Paris a souhaité renforcer la complémentarité des M2A-DAC avec les services sociaux parisiens pour améliorer le parcours des usagers. Ce travail s'est traduit par la formalisation d'un **protocole d'articulation entre les M2A-DAC, les EPS et l'équipe médico-sociale APA** permettant d'outiller les professionnels afin de garantir la meilleure effectivité de service aux usagers parisiens. Le renouvellement de ce protocole en 2024 comporte deux avancées principales pour les séniors et leurs aidants : une clarification de l'orientation en fonction des besoins et la garantie d'un premier niveau d'information quel que soit le guichet auquel se rendent les séniors ou leurs proches. Ce renforcement de l'articulation des services contribue à la dynamique de simplification pour l'utilisateur et s'inscrit pleinement dans le projet de **service public départemental de l'autonomie**.

Le service public départemental de l'autonomie

Le service public départemental de l'autonomie, créé par la loi bien vieillir du 8 avril 2024, a vocation à **mettre en cohérence l'action des acteurs de terrain afin d'apporter aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap une réponse globale et coordonnée**. Il doit définir une méthode de travail et de coordination entre les acteurs pour mieux répondre aux besoins de la population (accès simplifié à l'information et aux droits, prévention des ruptures de parcours, aller-vers...).

Il reposera sur quatre piliers pour répondre aux besoins des personnes âgées, des personnes handicapées et des aidants :

- Des conditions d'accueil, d'information et de l'orientation améliorée,
- Une évaluation et une instruction des droits plus rapide et efficace,
- Un appui direct aux personnes concernées, avec des solutions concrètes,
- Un plus grand effort sera également porté au repérage et à la prévention de la perte d'autonomie, notamment à travers une démarche « d'aller-vers ».

La Ville de Paris a déjà initié des chantiers qui concourent à cette dynamique pour apporter des réponses concrètes aux usagers :

- La coordination des acteurs, notamment grâce à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et au protocole d'articulation M2A-DAC, EPS et EMS-APA,
- Le maillage territorial développé avec des accueils physiques généralistes de proximité grâce aux EPS,
- Le renforcement du recours aux droits, en particulier grâce à l'expérimentation territoire zéro non-recours).

Les démarches pour développer une prise en charge globale et coordonnée se poursuivent à Paris en prévision de la généralisation du service public départemental de l'autonomie à tous les départements en 2025.

B. Une politique parisienne volontariste pour lutter contre l'isolement des séniors

L'isolement est un facteur de fragilité important pour les séniors. Il correspond à une baisse de la fréquence des contacts sociaux et à un repli sur soi. L'impact de l'isolement sur la santé et le bien-être des séniors concernés a conduit la Ville de Paris à mener une politique volontariste pour favoriser le maintien ou la reconstitution des liens sociaux des personnes âgées. Cette thématique a particulièrement été mise en lumière pendant la crise sanitaire mais reste d'actualité et la mobilisation des services et des acteurs locaux se poursuit.

Le comité parisien de lutte contre l'isolement, installé en novembre 2021, réunit les acteurs parisiens engagés contre l'isolement des séniors. Il a permis d'adopter en 2022 un plan d'actions visant à développer des mesures de sensibilisation et de communication sur la lutte contre l'isolement, à renforcer les mesures de prévention, à améliorer le repérage des personnes isolées et favoriser leur sortie de l'isolement et à consolider l'accompagnement des personnes isolées repérées. Il permet également de renforcer le réseau des acteurs qui luttent contre l'isolement des séniors en organisant des échanges de bonnes pratiques et en mettant en lumière des initiatives en vue de leur appropriation par d'autres structures.

C'est également dans le cadre de ce comité qu'une expérimentation de référents territoriaux isolement dans les arrondissements du centre, du 5^e, du 6^e, du 10^e et du 13^e arrondissements a été lancée à l'été 2024. Les référents territoriaux isolement ont pour missions de contribuer au repérage des seniors isolés de leur arrondissement et à leur orientation vers des dispositifs pour sortir de l'isolement et d'animer un réseau d'acteurs de leur territoire, en lien avec les Espaces parisiens des solidarités.

L'échelon de proximité est en effet essentiel pour permettre une prise de contact et un accompagnement des seniors isolés. Les Espaces parisiens des solidarités sont ainsi des acteurs incontournables pour le déploiement de cette politique en offrant un accueil de proximité pour bénéficier d'aides et de prestations ou être accompagné en cas de difficultés sociales et en animant une offre de loisirs et de restauration accessible et diversifiée pour maintenir le lien social notamment via les clubs seniors, les restaurants émeraude, l'Université permanente de Paris ou l'offre de loisirs, culturelle et sportive proposée aux seniors parisiens. Les Espaces parisiens des solidarités portent également des actions d'aller-vers sur des lieux fréquentés par des seniors tels que les marchés pour toucher ceux qui ne se rendent pas dans les services publics.

Chaque année, la campagne de sensibilisation au fichier Reflex pilotée par les Espaces parisiens des solidarités permet également à des milliers de personnes isolées d'être appelées et de bénéficier d'informations et d'aides en cas d'épisode de canicule ou d'une situation de crise. Fin août 2023, plus de 10 500 personnes étaient inscrites au fichier Reflex, dont 6 600 seniors et près de 4 000 personnes en situation de handicap. Depuis 2020, plus de 7 700 interventions ont été réalisées dans ce cadre.

La lutte contre l'isolement fait également partie des thématiques soutenues en priorité par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (plus de 5 millions d'euros dédiés à cette thématique depuis 2020) et par le service seniors grâce à ses subventions (plus de 320 000 euros engagés depuis 2020). Les actions financées concernent à la fois des activités de lien social, le soutien de lieux d'accueil conviviaux et d'espaces de proximité ou bien du repérage grâce au porte-à-porte. Les centres sociaux sont également des acteurs incontournables pour leurs activités de lien social et leur accueil de tous les habitants. Ils bénéficient d'un soutien de la Ville pour leur action généraliste mais également d'un financement dédié aux projets qu'ils portent à destination des seniors : des ateliers collectifs de loisirs, d'aide aux démarches et d'initiation au numérique mais aussi un travail de veille et d'orientation vers des acteurs spécialisés pour répondre aux besoins exprimés par les seniors isolés. Depuis 2020, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et le service seniors ont ainsi versé plus d'1 million d'euros aux centres sociaux.

La lutte contre l'isolement passe également par l'accompagnement des sorties afin de permettre aux seniors de se réapproprier leur environnement et de profiter de leur quartier. La Ville de Paris a initié en 2019 la création de Paris en Compagnie, un groupement d'associations qui propose aux seniors parisiens d'être accompagnés gratuitement dans leurs déplacements de proximité ou d'être appelés pour échanger par des citoyens bénévoles. Cette initiative vise à lutter contre l'isolement en favorisant des moments de convivialité et de solidarité entre les générations. Depuis 2020, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et le service seniors ont financé Paris en compagnie à hauteur de 3 millions d'euros pour près de 52 000 accompagnements réalisés, sorties de proximité ou appels de convivialité.

La solidarité entre les générations est un autre levier de lutte contre l'isolement des personnes âgées et d'autres acteurs en plus de Paris en compagnie œuvrent en ce sens. Le programme Intergénéreux mis en place par l'association Unis-cité mobilise des volontaires en service civique auprès de personnes âgées du territoire parisien afin de réduire leur isolement, favoriser leur bien-être, développer des liens intergénérationnels, contribuer à préserver l'autonomie et le maintien à

domicile des séniors. Depuis 2020, ce programme a bénéficié d'un soutien de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de 446 000 euros. La mise en œuvre du service civique solidarité séniors à Paris a également permis de renforcer l'engagement de services civiques auprès de séniors en perte d'autonomie. D'autres actions de solidarité intergénérationnelle ont reçu des financements de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et du service séniors pour plus de 750 000 euros depuis 2020, par exemple des ateliers culturels collectifs qui mêlent les générations ou des activités qui valorisent les compétences des séniors auprès des jeunes générations. Tous ces projets contribuent également à la cohésion sociale et au renforcement du vivre-ensemble.

C. Une structuration et des dispositifs pour prévenir et lutter contre toutes les formes d'abus et de maltraitance à l'encontre des séniors vulnérables

Une politique de prévention et d'accompagnement spécifique des séniors vulnérables :

Dans le cadre des politiques pour la protection et la sécurité des séniors, la direction des Solidarités et la direction de la police municipale et de la prévention ont conjugué leurs forces et approfondi leurs actions en vue de protéger et d'accompagner les personnes âgées vulnérables. Des ateliers de sensibilisation à destination des séniors concernant la sécurité sur l'espace public ou bien la lutte contre les fraudes à la fausse qualité ont ainsi été mis en place par les agents de la police municipale et seront amenés à se renforcer, en partenariat avec la direction des Solidarités.

- **Une campagne de communication sur la fausse qualité** à destination des séniors a été initiée en 2022 par ces deux directions. Elle avait déjà mobilisé les mairies d'arrondissement pour mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation grand public et avait bénéficié d'une large diffusion partenariale (bailleurs sociaux, centres d'actions sociaux d'arrondissement...).
- La direction de la police municipale et de la prévention porte également le dispositif **Paris tranquillité séniors**, qui propose un dispositif de protection et d'accompagnement gratuit des séniors à la banque par un agent.
- La Ville de Paris avec le parquet de Paris se sont également dotés d'un schéma départemental d'aide aux victimes, renouvelé en 2023, qui fixe notamment comme axe prioritaire, l'accueil et la prise en charge des personnes âgées de 75 ans et plus victimes d'infraction pénale. Depuis 2021, une collaboration entre le parquet de Paris, la préfecture de police de Paris et la direction de la police municipale et de la prévention de la Ville de Paris a permis d'expérimenter l'installation **d'intervenants sociaux en commissariat** afin de favoriser le repérage, l'accueil et la prise en charge des personnes âgées de 75 ans et plus victimes d'infractions pénales. Le succès de l'expérimentation conduit à pérenniser ce dispositif et à le renforcer en 2024 grâce à la création de deux postes d'intervenants sociaux supplémentaires, portant le nombre de postes à 16. **En 2022 et 2023, plus de 4 000 personnes ont été reçues par les intervenants sociaux en commissariat et près de 6 000 entretiens ont été réalisés.**
- Le schéma départemental d'aide aux victimes prévoit de plus d'améliorer la prise en charge des victimes d'infraction pénale et notamment de renforcer leur accompagnement psychologique. C'est notamment le rôle de **l'association Paris aide aux victimes 75**, dont les psychologues et les juristes spécialisés soutiennent et accompagnent les victimes durant la procédure pénale.
- La Ville de Paris soutient également **l'association ALMA Paris**, qui reçoit les appels du 3977 pour des situations de maltraitance. Les bénévoles de l'association apportent une écoute active aux personnes. Ils ont comme rôles : conseiller, orienter, faire des signalements,

accompagner et rechercher de solutions pertinentes et de pistes d'action afin de faire cesser la maltraitance, en dialogue avec l'appelant ou la victime. Depuis 2020, l'association ALMA Paris a reçu 400 000 euros de subventions de la Ville de Paris.

Avoir toujours la puce à l'oreille

Je reçois un mail ou un SMS qui présente un caractère officiel ou institutionnel (gendarmerie, banque, ministère) et dans lequel on m'incite à donner mes coordonnées personnelles.

LES BONS RÉFLEXES

- Je ne transmets jamais d'informations personnelles (mots de passe, numéro de compte ou de carte bancaire, numéro de sécurité sociale, adresse postale).
- Aucun organisme ne sollicite ce genre d'informations par mail ou SMS.
- Je ne clique pas sur des liens douteux.
- Je supprime tout mail suspect et je n'ouvre pas de pièce jointe.
- J'appelle uniquement les numéros officiels que je connais ou en qui j'ai confiance.

VILLE DE PARIS

Les réflexes pour se protéger des escroqueries, vols et agressions

AVOIR TOUJOURS LA PUCE À L'OREILLE

MÉFIEZ-VOUS DES APPARENCES

TROP BEAU POUR ÊTRE VRAI

Pour s'informer
 ► Paris.fr rubrique « Aide aux victimes »

En cas de doute
 ► Paris Aide aux victimes au **01 87 04 21 36** (coût d'un appel local)

Pour signaler des faits
 ► Plateforme de la préfecture de Police de Paris **3430** (coût d'un appel local)

Une politique volontariste en matière de bientraitance – la construction d'un dispositif parisien de prévention et de lutte contre les maltraitements envers les adultes vulnérables

La Ville de Paris s'est engagée depuis 2022 dans le renforcement conséquent du contrôle dans les établissements sociaux et médico-sociaux afin de favoriser les démarches de bientraitance dans les pratiques. En corollaire de ces actions, l'exécutif parisien a souhaité s'engager dans une politique renforcée de prévention et de lutte contre les maltraitements envers les adultes vulnérables. La Ville de Paris souhaite ainsi construire un dispositif dédié en mettant en place un **comité partenarial parisien** sur ce sujet dont les objectifs sont :

- Structurer et formaliser le partenariat institutionnel autour de la lutte contre les maltraitements envers les adultes vulnérables ;
- Contribuer à une meilleure connaissance de cette problématique sur le territoire parisien ;
- Identifier et développer les actions de prévention et de lutte contre les maltraitements à mener (en lien avec le schéma d'aide aux victimes notamment).

Le public ciblé est celui des personnes âgées de plus de 60 ans, ainsi que des personnes en situation de handicap.

La Ville de Paris souhaite également créer un **service dédié de traitement des signalements** qui s'appuiera sur le comité partenarial parisien. Les objectifs de ce service sont :

- Garantir le traitement de l'ensemble des alertes et signalements pour faits de maltraitance à domicile ;
- En assurer la qualification et l'orientation vers les bons interlocuteurs ;
- Garantir le suivi des réponses aux situations et le retour d'information aux signalants ;
- Proposer un appui aux professionnels sur les volets de la qualification et de l'évaluation ;
- Contribuer à l'observation et à la connaissance de la problématique ;
- Contribuer à la sensibilisation et à la formation des professionnels au repérage, à l'analyse des situations de maltraitance à domicile, ainsi qu'aux procédures d'alerte et de signalement.

Le premier comité partenarial parisien de prévention et de lutte contre les maltraitances est prévu au dernier trimestre 2024.

Afin de définir plus précisément le périmètre et les missions du futur service dédié de traitement des signalements, ainsi que du dispositif dans son ensemble, des groupes de travail partenariaux et pluriprofessionnels sont en cours. Les propositions issues de ces groupes seront soumises au comité parisien de prévention et de lutte contre les maltraitances envers les adultes vulnérables et serviront de cadrage à la mise en opérationnalité du service, souhaitée pour le début 2025.

La conception d'un dispositif de sensibilisation aux situations et comportements maltraitants :

Les personnes âgées ou en situation de handicap vivant au domicile ou hébergées sont parfois confrontées à une dépendance réelle de leur entourage, qu'il soit professionnel ou familial. Le besoin d'aide dans les actes de la vie peut induire des difficultés et amener à refuser de signaler des actes relevant de la maltraitance, voire à minimiser ces faits en conduisant à leur acceptation, par crainte de perdre l'aide apportée ou de se retrouver isolé. La crainte de l'entrée en institution est également souvent prégnante et conduit au refus de signaler ou de porter plainte.

L'objectif de cet outil est tout d'abord, grâce à sa simplicité, de sensibiliser les personnes elles-mêmes à d'éventuelles situations de maltraitance qu'elles pourraient subir, et de leur permettre d'autoévaluer la gravité des faits pour conduire à une prise de conscience. Il doit également présenter les modalités d'orientation existants, tels que le 3977 pour l'écoute, les associations spécialisées et les intervenants sociaux en commissariat. Il doit également, de manière indirecte, permettre une autoévaluation des professionnels de l'aide à domicile, médico-sociaux comme sanitaires. Ces professionnels formés et sensibilisés pourront devenir les relais de cet outil auprès des personnes dont ils ont la charge. L'appréhension des situations décrites par l'outil est également l'opportunité d'alerter sur des maltraitances inconscientes de leur part.

Semaine dédiée à prévenir et lutter contre toutes les formes de maltraitance envers les personnes vulnérables

En Février 2025, la Ville de Paris organisera une semaine dédiée à la prévention de toutes les formes de maltraitance auprès des personnes vulnérables. Cette semaine sera l'occasion de proposer des ateliers et des temps d'information au grand public sur les dispositifs et bons réflexes pour se protéger et lutter contre les actes répréhensibles causés en raison de l'âge ou du handicap.

Une campagne de communication accompagnera cette séquence avec notamment la mise à jour de la communication sur la fausse qualité qui traitera également de l'abus de faiblesse ou la diffusion de l'outil pour mesurer les comportements maltraitants.

D. Le déploiement d'une offre territorialisée d'inclusion numérique des seniors

Dans un monde de plus en plus numérisé où les outils numériques peuvent contribuer au maintien de liens sociaux, la Ville de Paris accompagne les seniors éloignés du numérique dans l'appropriation des outils informatiques.

Ainsi, la Ville de Paris a renouvelé en 2022 sa stratégie parisienne d'inclusion numérique, qui s'adresse à tous les parisiens rencontrant des difficultés avec l'environnement numérique, dont les seniors. Ce plan stratégique porte une attention particulière aux publics en difficulté sociale pour lesquels un manque d'inclusion numérique constitue un risque supplémentaire d'exclusion sociale. Il s'appuie sur un maillage territorial en proposant à la fois une offre socle dans chaque arrondissement mais aussi des activités qui permettent d'apprendre à utiliser les outils de façon plus poussée. Plusieurs objectifs concernent notamment les seniors : développer les compétences numériques et faciliter les parcours d'apprentissage des publics, accompagner les usagers dans leurs démarches

administratives en ligne, garantir l'accessibilité universelle aux services publics, amener les services d'inclusion numérique au plus près des publics qui en sont éloignés.

Atteindre ces objectifs passe par des actions de sensibilisation et de formation aux compétences numériques, par le déploiement de conseillers numériques chargés d'accompagner vers l'autonomie numérique ou d'aider aux démarches en ligne, par le maintien du multicanal pour accéder aux services publics et par l'intensification des actions à domicile en direction des publics les plus éloignés du numérique.

Les **clubs seniors** proposent des cours gratuits d'initiation au numérique pour se familiariser avec les outils et favoriser l'autonomie numérique. Les seniors ont également la possibilité d'utiliser les espaces internet en libre-service équipés d'ordinateurs. Les **Espaces parisiens des solidarités** se sont aussi dotés d'espaces numériques d'accès aux droits, qui permettent aux personnes éloignées du numérique, dont les seniors, d'être accompagnées pour avoir un soutien dans leurs démarches en ligne ou pour devenir autonomes pour les réaliser. Les **centres sociaux** parisiens ont également développé leur accueil du public senior, notamment en proposant un accompagnement sur l'utilisation des outils numériques. Le centre social Cefia dans le 17^e arrondissement organise par exemple des permanences de médiation numérique à destination des personnes âgées pour les aider dans leurs démarches en ligne mais également pour maîtriser les réseaux sociaux dans un but de lutter contre l'isolement. Les accueils des **mairies d'arrondissement** proposent des espaces de facilitation numérique, qui font aussi de l'accompagnement numérique pour les démarches. Ces espaces sont très identifiés et très fréquentés par les personnes âgées. **Tous les seniors parisiens peuvent ainsi avoir accès à du matériel informatique, de façon autonome ou accompagnée, à proximité de leur domicile.** L'effort financier de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et du service seniors pour des actions d'inclusion numérique et d'accès aux droits s'élève ainsi à plus de **2,3 millions d'euros depuis 2020.**

L'utilisation du numérique peut aussi aider à maintenir des liens sociaux pour les seniors. Le développement de la pratique numérique peut passer par différents vecteurs, en particulier **l'apprentissage par des activités ludiques, conviviales et intergénérationnelles.** La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie soutient par exemple des projets qui allient activité physique et utilisation d'une application numérique, d'autres qui organisent des temps d'échanges entre seniors et jeunes sur les évolutions des usages numériques ou des temps conviviaux fondés sur l'entraide entre seniors sur la maîtrise des outils numériques.

E. Des seniors accompagnés et soutenus dans leur accès aux droits

Des prestations extra-légales qui agissent comme un filet de sécurité pour les seniors :

Le règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative de la Ville de Paris vise à garantir un minimum de ressources aux personnes âgées, à améliorer leur vie quotidienne et à offrir des services à domicile et des structures d'accueil adaptés aux besoins de chacun. Il constitue un filet de sécurité extra-légal pour les personnes âgées aux conditions modestes. Les aides de ce règlement leur permettent ainsi d'avoir un complément de ressources avec **l'allocation Paris Solidarité** mais aussi des aides pour le maintien de la vie sociale avec **le Pass Paris Seniors** (gratuité dans les transports en commun d'Île-de-France sous conditions de ressources). Depuis 2020, le nombre de bénéficiaires de l'allocation Paris Solidarité est en hausse : près de 16 500 bénéficiaires en 2020 contre près de 18 000 en 2023 (+9%). Le nombre de bénéficiaires du Pass Paris Seniors est également en hausse (+3%) et concerne plus 120 000 seniors en 2023. Les dépenses de la Ville de Paris pour ces deux prestations s'élèvent à plus de 300 millions d'euros depuis 2020.

En supplément des aides au logement légales, la Ville de Paris a fait le choix d'apporter un soutien aux locataires ayant des ressources modestes et un taux d'effort de 30 % ou plus avec **l'allocation Paris Logement**. Le nombre de bénéficiaires seniors est en hausse depuis 2020 (+5%) et près de 4 000 seniors percevaient l'allocation Paris Logement en 2023. L'effort financier de la Ville sur cette allocation pour le public âgé s'élève à près de 16 millions d'euros depuis 2020.

La Ville de Paris distribue chaque année gratuitement dans les mairies d'arrondissement une boîte de chocolats aux personnes âgées ou en situation de handicap, qui ont des ressources modestes. Cette tradition de fin d'année participe des actions de lien social pour les seniors et permet également de diffuser des messages de prévention aux seniors, qui pour certains ne se rendent pas habituellement dans les services publics ou les lieux qui accompagnent des seniors. Plusieurs Espaces parisiens des solidarités saisissent ainsi cette opportunité pour organiser des stands d'information et d'accès aux droits lors des journées de distribution.

Une approche territoriale ciblée pour améliorer le parcours des seniors :

La Ville de Paris œuvre de façon ciblée pour améliorer l'accès aux droits des seniors les plus susceptibles d'être concernés par le non-recours. La précarité et les fragilités sociales sont des facteurs qui aggravent le moindre accès aux droits des personnes. Néanmoins, le renforcement des services publics et le soutien aux acteurs associatifs locaux sont des leviers efficaces pour surmonter ces obstacles.

Dans le cadre de la **politique de la ville**, la Ville de Paris a renforcé l'accompagnement des seniors vers l'accès aux droits. En effet, les évolutions démographiques dans ces quartiers ont conduit à revoir les axes de travail de cette politique et à mieux prendre en compte les besoins des seniors. La Cnav a ainsi rejoint les signataires du nouveau contrat de ville parisien 2024-2030 pour contribuer à accompagner les seniors des quartiers politique de la ville.

Des actions de prévention à destination des personnes les plus vulnérables dans le parc social ont également été engagées par la Ville de Paris conjointement avec la CNAV. L'objectif est de développer des parcours de prévention grâce à des actions de proximité, par exemple en pieds d'immeubles dans les grands ensembles.

Dans le cadre de l'expérimentation **territoire zéro non-recours** menée à Paris dans cinq arrondissements (10^e, 11^{ee}, 13^e, 19^e et 20^e arrondissements), la Ville de Paris renforce également son partenariat avec la Cnav pour mettre en œuvre plus d'actions en faveur de l'accès aux droits :

- Déployer des permanences dans les Espaces parisiens des solidarités concernés pour débloquer des situations complexes pour l'accès aux droits retraite.
- Renforcer les formations des agents des EPS sur l'ASPA.
- Mettre en place des actions d'aller vers les nouveaux bénéficiaires de l'ASPA en les informant de l'existence des aides municipales.
- Organiser des ateliers à destination des usagers sur les dossiers retraite et ASPA.

D'autres actions en faveur des seniors sont prévues dans le cadre de cette expérimentation : des actions d'aller-vers portées par les Espaces parisiens des solidarités et les bailleurs sociaux, des campagnes d'appels par les bailleurs sociaux pour améliorer le recours des locataires âgés aux APL, mais aussi l'ouverture d'un café info seniors dans le 11^e arrondissement, qui constituera un lieu-ressource pour les habitants âgés du quartier.

Un soutien accru aux structures qui accompagnent des séniors en situation de grande exclusion :

La Ville de Paris renforce également son soutien aux séniors en situation d'exclusion au moyen de financements dédiés et de dispositifs nouveaux pour améliorer leur prise en charge.

La **mission Interface du Samusocial de Paris**, portée par une équipe de coordination médico-sociale au service des personnes âgées ou en situation de handicap, bénéficie ainsi du soutien de la Ville de Paris depuis sa création en 2017. L'objectif d'Interface est d'accompagner les séniors vers une sortie pérenne de la grande exclusion. Son équipe intervient pour cela dans les établissements de l'urgence sociale et travaille conjointement avec les séniors et les établissements médico-sociaux à un projet de vie pour un accueil dans des conditions adaptées aux besoins des personnes. La mission Interface effectue également des sensibilisations sur la perte d'autonomie auprès des structures de l'urgence sociale et réciproquement sur la prise en charge des publics issus de parcours de rue auprès des établissements pour personnes âgées. Ces sensibilisations croisées permettent aux acteurs des différents domaines de mieux appréhender les besoins du public âgé précaire afin de mieux l'accompagner. **Depuis 2020, près de 480 000€ ont été attribués au Samusocial de Paris pour financer la mission Interface.**

Le pôle Rosa Luxemburg de la direction des Solidarités a également développé une unité de maintien de l'autonomie en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) afin de mieux prendre en charge le public vieillissant accueilli dans le centre d'hébergement.

Le **pacte de lutte contre l'exclusion** de la Ville de Paris cible également les séniors en situation de précarité. Des rencontres de professionnels du secteur de l'autonomie et du champ de l'urgence sociale ont été organisées en 2023 et 2024 pour favoriser la meilleure connaissance du périmètre d'actions de chacun et ainsi améliorer l'accompagnement des séniors vulnérables. Des groupes de travail sont de plus mis en place pour développer des parcours vers des dispositifs d'accueil et d'hébergement ainsi que vers le logement pour les personnes âgées en situation d'exclusion.

F. Des proches aidants de personnes âgées accompagnés et soutenus

La Ville de Paris a entrepris une politique volontariste pour soutenir les proches aidants, qui jouent un rôle essentiel pour le bien-être des séniors dont ils s'occupent.

Un comité parisien de soutien aux aidants a été installé en 2023 dans le but d'accroître le repérage et la reconnaissance du statut d'aidant mais aussi d'améliorer le parcours des aidants, grâce à un diagnostic précis des besoins en la matière, à la promotion des actions financées, à l'appui aux dispositifs d'information et à la meilleure coordination des acteurs du territoire parisien. Les partenaires du comité de soutien ont identifié un fort enjeu de communication pour étendre la diffusion des outils à destination des aidants. À l'occasion de la journée nationale des aidants de 2023, la Ville de Paris a ainsi mis en place une campagne de communication grand public pour sensibiliser au statut d'aidant et aux dispositifs à leur disposition, campagne renouvelée pour l'édition 2024.

Le dispositif Centr'aider contribue également à la bonne information des aidants en rassemblant en un seul endroit toutes les informations essentielles pour les aidants franciliens. La M2A-DAC Paris Centre qui porte ce dispositif mène également des actions de formation des professionnels et distribue des mallettes avec un guide pour aider les professionnels à orienter les aidants qu'ils rencontrent. Le projet Centr'aider bénéficie d'un soutien de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie qui s'élève à près de **360 000 euros depuis 2020** et est également soutenu par l'ARS Île-de-France depuis 2023.

Une palette d'actions à destination des proches aidants est également déployée par une diversité d'acteurs à Paris et sont soutenus financièrement : les M2A-DAC, les Espaces Parisiens des solidarités, les plateformes d'accompagnement et de répit, les centres d'accueil de jour, les hôpitaux, les associations spécialisées... L'effort financier de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et du service seniors pour les actions en faveur des aidants de seniors, en plus de Centr'aider, s'élève ainsi à plus de **380 000 euros depuis 2020**.

La direction des Solidarités, par le biais de son observatoire social, a initié **une étude sur les profils et les besoins des aidants** afin d'adapter l'offre d'actions de soutien aux attentes des aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap. Pour cette étude, une enquête et des entretiens ont été réalisés à grande échelle. Un questionnaire a été diffusé largement au premier semestre 2024 et a reçu plus de 1 200 réponses d'aidants. Des entretiens qualitatifs sont également prévus afin d'affiner les résultats obtenus et ainsi de faire évoluer les dispositifs de soutien aux aidants. Les résultats définitifs de cette étude seront présentés au premier semestre 2025.

La Ville de Paris s'engage également à poursuivre la mise en place d'une **politique de ressources humaines de reconnaissance des aidants au sein de ses agents**. Une campagne de communication en interne a été menée en octobre 2023 et sera reconduite pour continuer à sensibiliser les agents au statut d'aidant. Le recours étendu au télétravail peut être sollicité, ainsi que le congé proche aidant et la communication sur ces dispositifs doit encore être renforcée pour permettre à tous les agents qui y ont droit d'en bénéficier.

III. Bien vieillir : Des seniors en perte d'autonomie accompagnés et pris en charge à domicile ou en établissement selon leurs besoins

A. Le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie facilité et accompagné

1. L'évaluation des besoins quotidiens pour un accompagnement adéquat de la personne âgée

Le renforcement de l'évaluation des besoins et du suivi personnalisé des personnes vivant à domicile :

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, qui finance les dépenses des personnes âgées en perte d'autonomie ayant besoin d'accompagnement pour les actes essentiels du quotidien, compte en moyenne **17 000 bénéficiaires chaque année entre 2020 et 2023** à Paris. En supplément des tranches légales du barème de l'APA, la Ville de Paris a fait le choix d'ajouter deux tranches extra-légales afin de diminuer la participation financière des usagers au plan d'aide. Cette mesure vise à soutenir les bénéficiaires APA des classes moyennes et ainsi à augmenter le recours à l'APA.

Afin d'évaluer à domicile les personnes sollicitant l'APA, d'élaborer le plan d'aide adapté aux besoins des bénéficiaires et de suivre sa mise en œuvre, la direction des Solidarités a mis en place une **équipe médico-sociale APA (EMS APA)**. La création de 10 postes de travailleurs sociaux ces deux dernières années a permis d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires en augmentant les visites de suivi à l'initiative de l'EMS APA. Depuis 2020, l'EMS APA réussit à maintenir des **délais de traitement courts** : en moyenne 20 à 30 jours entre le dépôt d'un dossier complet et la notification du plan d'aide, bien en-dessous des 60 jours exigés par le code de l'action sociale et des familles. L'EMS APA s'est également engagée dans une dynamique partenariale pour fluidifier les parcours des usagers, notamment en faisant le lien avec les services sociaux des hôpitaux afin d'éviter les ruptures d'aides.

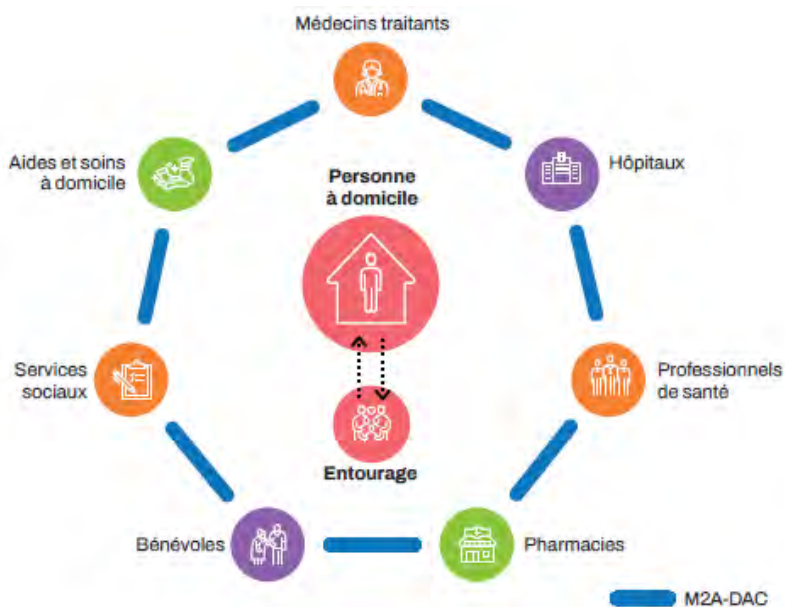
Une **reconnaissance mutuelle des évaluations** a également été mise en place par l'EMS APA avec la CNAV et la MSA afin de faciliter le parcours des usagers parisiens. Ainsi les personnes classées les plus autonomes lors des évaluations et par conséquent non-éligibles à l'APA n'ont pas besoin de renouveler leurs démarches car tous les éléments nécessaires sont directement transmis à la CNAV. **D'autres actions de simplification des démarches** ont été mises en place : l'instruction des cartes mobilité inclusion conjointement à l'élaboration du plan d'aide APA, ainsi que l'évaluation multidimensionnelle des bénéficiaires APA et de leurs aidants grâce à un outil dématérialisé d'évaluation.

Il est à noter que plus d'un tiers des dépenses d'aides sociales de la Ville sont consacrées à la prise en charge à domicile :

- En majorité pour solvabiliser les bénéficiaires pour la mise en œuvre d'aides en nature qui correspondent à un volume d'heures d'aides humaines ;
- Mais également pour mettre en place des aides techniques individuelles (aménagement du logement, port de repas, matériel adapté, etc.).

Le rôle structurant des M2A-DAC dans l'organisation et la coordination des professionnels du sanitaire et du médico-social :

L'activité des six M2A-DAC parisiennes s'oriente en priorité vers l'accompagnement des personnes en situation de fragilité du fait d'un environnement social ou de santé complexe afin de contribuer à l'amélioration de leur parcours de santé et ainsi favoriser leur maintien à domicile. Elles mobilisent pour cela les ressources sociales, médico-sociales et sanitaires (ville et hôpital) du territoire dans un double objectif de décloisonnement et de lisibilité. Les M2A-DAC interviennent en faveur des personnes âgées que de leurs aidants mais aussi des professionnels. Elles garantissent ainsi la bonne articulation de toutes les prises en charge autour de la personne, selon ses besoins et dans le respect de ses choix.



L'accompagnement des cas complexes – l'exemple des personnes atteintes du syndrome de Diogène

Les M2A-DAC, chargées de l'accompagnement social et médico-social de personnes se trouvant dans des situations complexes, réalisent leurs missions en partenariat avec un ensemble d'acteurs et de partenaires du territoire. C'est le cas dans le cadre de l'accompagnement de personnes atteintes du syndrome de Diogène.

Le syndrome de Diogène est un trouble complexe caractérisé par une négligence extrême de l'hygiène personnelle et domestique, l'accumulation compulsive d'objets et un isolement social. Lorsque ce syndrome présente un risque pour la santé de la personne ainsi que pour sa sécurité et celle des autres, les M2A-DAC peuvent être amenées à accompagner ces situations en lien avec les acteurs du logement (bailleurs sociaux, direction du logement et de l'habitat, syndicats...), les services sociaux (Espaces parisiens des solidarités) et la justice (mandataires judiciaires, juge des tutelles ...). Elles se chargent de tisser un lien de confiance avec la personne atteinte et de coordonner leur accompagnement social, médico-social et sanitaire.

Sur ce sujet, depuis 2024, la direction des Solidarités propose des conférences de sensibilisation à destination des professionnels susceptibles d'être en lien avec une personne atteinte du syndrome de Diogène (bailleurs sociaux, établissements et services médico-sociaux, sapeurs-pompiers, syndicats, services sociaux ...). Ces conférences sont l'occasion de rassembler des spécialistes du syndrome de Diogène pour informer et présenter les solutions et bonnes pratiques pour prendre en charge ces situations. Des mises en perspectives avec d'autres approches nationales et internationales, grâce à la présence d'intervenants de Marseille, de Belgique et du Japon ont également été proposés lors de la conférence organisée le 15 octobre et a permis de croiser les regards sur ce syndrome complexe et encore mal connu. Un guide pratique est en cours d'élaboration à partir du contenu transmis lors des conférences pour outiller les professionnels et diffuser les bonnes pratiques.

Des prestations et des services pour simplifier le quotidien des séniors à domicile :

Le Règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative parisien comporte plusieurs prestations pour apporter au domicile des personnes âgées des services du quotidien.

Près de 28 000 prestations de **coiffure et pédicure à domicile** ont ainsi été réalisées entre 2020 et 2023. La Ville de Paris propose également un service de **téléalarme** afin de sécuriser le maintien à domicile des séniors en perte d'autonomie et ce service a bénéficié à près de 25 000 séniors entre 2020 et 2023. **Les dépenses pour ces trois prestations s'élèvent à plus de 3,7 millions d'euros sur cette période.**

Une offre d'accueil de jour pour les personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives soutenue par la Ville de Paris :

Pour faciliter le maintien à domicile des personnes atteintes d'Alzheimer ou de troubles neurodégénératifs, **vingt centres d'accueil de jour spécialisés** reçoivent sur tout Paris, une à plusieurs journées par semaine, les personnes atteintes de ces maladies. Ces centres d'accueil de jour jouent à la fois un rôle essentiel pour aider les personnes malades à maintenir leur qualité de vie, leurs facultés cognitives et leur autonomie le plus longtemps possible, mais aussi pour soulager leurs aidants.

La Ville de Paris soutient depuis 2004 l'action menée par les centres d'accueil de jour, en participant au paiement du prix de journée par les usagers, en fonction de leurs revenus, et en contribuant aux

charges de personnels par l'aide extralégale. Chaque année, la Ville verse ainsi plus de 2,2 millions d'euros aux centres d'accueil de jour pour un total de **plus de 11,2 millions d'euros depuis 2020**. En 2024, une réforme de leur financement a été enclenchée pour permettre un équilibre budgétaire pérenne de ces structures. Une revalorisation du tarif journalier a été décidée conjointement avec les gestionnaires des centres, avec une répartition du surcoût entre la Ville de Paris et l'utilisateur. Le nouveau calcul du prix de journée revalorisé intègre également les revalorisations salariales liées aux mesures décidées au plan national (Ségur et revalorisation des points d'indice de la convention collective FEHAP), compensées par la Ville de Paris.

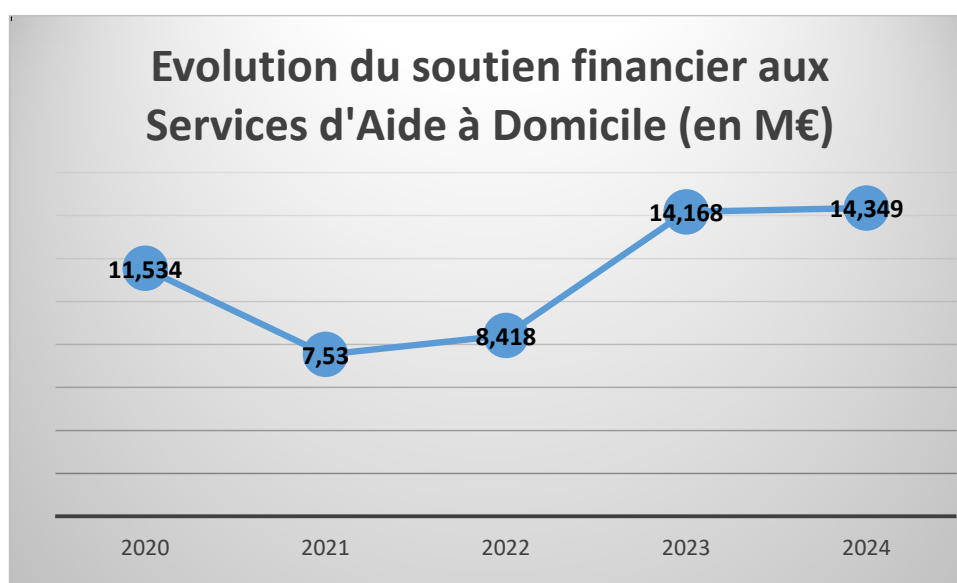
Par ailleurs, la Ville de Paris s'est engagée dans une démarche de contractualisation avec les centres d'accueil de jour pour renforcer la qualité de prise en charge et favoriser la bienveillance des seniors accueillis.

Un plan de communication est de plus en cours de construction par la sous-direction de l'autonomie pour favoriser l'attractivité des centres d'accueil de jour et leur meilleure identification par les professionnels et le grand public de ces structures. Cette campagne de communication s'appuiera à la fois sur des supports de communication ainsi que sur des actions pour renforcer les liens des centres d'accueil de jour avec les professionnels de santé, ce qui permettra d'augmenter les orientations vers les centres et ainsi de renforcer le parcours de prévention des seniors pris en charge.

2. Le soutien renforcé aux acteurs du domicile pour une prise en charge optimale de la personne âgée

Avec 240 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dont 15 sont habilités à l'aide sociale, Paris est dotée d'une offre étoffée, dont les professionnels sont, de par leur engagement au quotidien, des professionnels essentiels pour le maintien de l'autonomie des parisiens à domicile.

Un soutien constant et renforcé de la Ville de Paris aux acteurs du domicile :



Ces dernières années, la Ville a renforcé son soutien au profit des services d'aide et d'accompagnement à domicile en optimisant les dispositifs instaurés par l'État :

- en proposant un accompagnement pour la modernisation et la transformation de ces services en service autonomie à domicile qui ont vocation à assurer la fluidité du parcours de la personne accompagnée notamment grâce à la coordination de l'aide et du soin ;

- et par exemple en valorisant la dotation qualité qui est un dispositif de financement complémentaire, destinée aux gestionnaires de ces services, pour financer des actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur (lutte contre l'isolement, soutien aux aidants...)

Le soutien financier total apporté aux SAAD depuis 2020 s'élève à 55 995 000 euros et augmente chaque année, à l'exception de la période de crise sanitaire du fait de l'effet conjugué de la baisse du nombre de bénéficiaires et de la baisse d'activité. La Ville de Paris s'emploie ainsi à soutenir ces services essentiels et à renforcer leur modernisation et leur attractivité.

La stratégie SAAD de la Ville de Paris

La Ville de Paris s'emploie à soutenir les services d'aide et d'accompagnement à domicile dans leur modernisation, dans le renforcement de la qualité de leurs actions auprès des personnes âgées et dans leur modèle économique. Pour cela, plusieurs évolutions structurantes sont en cours :

- Appui à la transformation des services d'aide à domicile en service autonomie à domicile dans le cadre du décret du 17 juillet 2023 afin d'apporter une réponse coordonnée pour l'aide et le soin ;
- Homogénéisation des pratiques relatives à la télégestion (outil de comptabilisation du nombre d'heures effectuées par les services d'aide à domicile) contribuant à la transparence et à l'égalité de traitement ;
- Travail sur l'amélioration de la trésorerie des SAAD par le biais de proposition de versement d'avances ;
- Accompagnement des réflexions sur le modèle de financement des SAD afin de promouvoir l'équilibre financier, tout en poursuivant la dynamique qualitative de la prise en charge. Ces réflexions qui ont lieu à l'échelle nationale doivent s'articuler avec la mise en place de la dotation qualité et des dispositifs de revalorisations salariales.

Des actions fortes engagées en matière d'attractivité et de valorisation des métiers du domicile :

La Ville de Paris est vivement engagée dans le soutien du secteur du domicile sur de nombreux plans et s'est pleinement saisie des dispositifs déployés par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) :

- **Revalorisations salariales :**

La Ville de Paris finance, avec la CNSA, l'avenant 43 à la convention collective du secteur qui comprend des mesures de revalorisations salariales. Le montant attribué aux SAAD associatifs éligibles est voté au Conseil de Paris ; depuis la mise en œuvre du dispositif en 2021, **il s'élève à 19,1 millions d'euros**, pour environ une quarantaine de SAAD.

- **Qualité de vie au travail :**

Grâce à la mise en place à la Ville de Paris de la dotation qualité et de sa participation à l'appel à manifestation d'intérêts (AMI) de la CNSA, plusieurs actions se déploient en faveur de la qualité de vie au travail des aides à domicile : groupe de paroles, groupes d'analyse des pratiques professionnelles, tutorat, sensibilisation aux troubles musculosquelettiques, référent qualité de vie au travail, conseil sur la nutrition des aides à domicile, appui à la mise en place de nouvelles organisations de travail...

La dépense cumulée pour l'ensemble des axes de la dotation qualité depuis la mise en œuvre du dispositif en 2023 s'élève à **14,74 millions d'euros €**. Il est à noter que ce dispositif permet de contractualiser avec les SAD sur des objectifs qualité diversifié tels que la lutte contre l'isolement, l'aide aux aidants permettant d'apporter un socle de qualité de prise en charge. Le plafond de la dotation pour l'axe « modernisation et professionnalisation des SAAD » cofinancé par la CNSA sur la période 2024-2026 est de 375 000 euros.

La participation de la Ville à l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA permet également de soutenir l'orientation professionnelle vers les métiers de l'autonomie à domicile et d'améliorer la connaissance que les agents de France Travail et des missions locales ont des métiers et parcours du secteur des SAAD :

- Présentation des métiers et des cursus d'inclusion proposés par les SAAD aux acteurs de l'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.
- Réalisation de supports de communication didactique recensant les argumentaires de promotion de ces métiers et les attendus des employeurs et bénéficiaires.
- Réalisation et actualisation de fiches de présentation des dispositifs mobilisables pour soutenir l'insertion professionnelle dans le secteur.
- Formation des agents de Pôle emploi sur les caractéristiques et perspectives offertes par le secteur des services d'autonomie à domicile ainsi que les cursus et carrières ouvertes dans le secteur.
- Mise en œuvre de stages et de formations immersives pour des demandeurs d'emploi dans le secteur du domicile pour les personnes âgées.

Différentes actions menées par la direction de l'attractivité et de l'emploi participent également à l'attractivité des métiers du domicile :

- Appel à projet Paris Emplois à Domicile initié par la direction de l'attractivité et de l'emploi visant à la formation aux métiers de l'autonomie des Parisiens en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle.
- Programme de formation aux métiers des services à la personne, et aux métiers de l'autonomie et de l'accompagnement dans le cadre du plan Paris Boost Emploi, en lien avec Pôle Emploi et la région IDF.

La Ville de Paris s'engage aussi en faveur de la valorisation de ces métiers essentiels pour l'accompagnement des séniors :

À l'occasion de la **journée nationale annuelle des aides à domicile du 17 mars**, plusieurs actions ont été réalisées par la Ville de Paris. Parmi celles-ci, l'envoi d'un courrier de remerciement des aides à domicile à tous les SAAD prestataires et la distribution d'éventails à l'attention de toutes les aides à domicile de ces Services. Des visites et des temps d'échanges ont également été organisés.

Ces actions ont permis de les remercier chaleureusement pour leur implication au service des séniors parisiens, de donner de la visibilité à leur profession, et de mettre en avant la richesse des relations humaines qu'elles permettent de créer au quotidien et qui sont indispensables aux personnes aidées.

En 2025, un événement fédérateur réunira les SAAD et leurs équipes dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Le comparateur en ligne : mon aide à domicile

La Ville de Paris a mis en place un comparateur en ligne monaideadomicile.com afin de délivrer une information fiable et transparente sur les services d'aide à domicile. Grâce à son moteur de recherche, le comparateur permet aux seniors ou à leurs aidants un choix éclairé afin de sélectionner le service qui répondra le mieux à leurs attentes. Chaque année, une enquête de satisfaction est envoyée à plus de 14 000 bénéficiaires de services d'aide à domicile. Pour 2023, le taux moyen de satisfaction globale est de 89%.

3. Le déploiement de solutions alternatives permettant le maintien à domicile pour répondre à l'évolution des attentes des seniors

Les solutions alternatives sont encouragées par la Ville de Paris pour favoriser le maintien à domicile, afin de prendre en compte l'évolution des attentes des seniors :

Le **soutien renforcé à domicile** (appelé aussi « EHPAD à domicile ») est un axe fort de travail sur le territoire parisien qui permet d'offrir la possibilité aux personnes âgées en perte d'autonomie de vieillir à domicile.

La Ville de Paris s'est pleinement engagée pour développer une nouvelle offre d'accompagnement à domicile pouvant constituer une alternative à l'EHPAD : **la plateforme Paris Domicile Nord-Ouest (SPASAD de la Ville de Paris) porte en effet l'expérimentation « Paris domicile chez vous »** qui permet de proposer aux personnes vieillissantes à domicile des solutions individualisées et sécurisées, adaptées à leurs souhaits, leurs besoins et leurs problématiques de santé et de bénéficier d'actions de prévention à domicile et/ou en établissement (bilans personnalisés, activité physique adaptée...). Cette expérimentation, d'une durée de 24 mois, prévoit la prise en charge de seniors sur 15 places et s'appuie sur un large réseau de partenaires : EHPAD Oasis, M2A-DAC Nord-Ouest, EMS APA, Espace parisien des solidarités, hôpital gériatrique Bretonneau, centre d'accueil de jour, centre médico-psychologique (CMP), communauté pluri-professionnelle territoriale de santé (CPTS), centre de santé, associations spécialisées... L'unité de liaison psycho-gérontologique de la Ville est également un partenaire essentiel de cette expérimentation car elle réalise un bilan neuropsychologique complet pour chaque bénéficiaire du dispositif.

Les premiers retours de cette expérimentation font ressortir des bénéfices pour les bénéficiaires liés à un meilleur accompagnement de la perte d'autonomie et à la lutte contre l'isolement social mais aussi pour le SPASAD qui a pu tisser des liens renforcés avec les partenaires du territoire et s'appuyer sur l'expérimentation comme un levier pour la professionnalisation des équipes. Cette expérimentation a, par ailleurs, reçu le prix Territoria bronze 2024 de l'Observatoire National de l'Innovation Publique dans la catégorie des services aux personnes.

La Ville de Paris accompagne également le déploiement des **centres de ressources territoriaux (CRT)**, créés en 2022 et pilotés par l'agence régionale de santé. Ces centres proposent des solutions d'accompagnement permettant aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible. Portés par des EHPAD et des SPASAD, ces centres doivent permettre :

- Un appui aux professionnels du territoire (formation des professionnels, appui administratif et logistique, mise à disposition de compétences et ressources gérontologiques, d'équipements spécialisés ou de locaux adaptés) en vue d'une meilleure mutualisation des ressources au service du maintien à domicile des personnes ;

- Un accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD.

L'enrichissement des missions des EHPAD et SPASAD concernés est également conçu comme un levier pour renforcer l'attractivité des métiers et des parcours professionnels dans le champ du grand âge.

Trois porteurs de projets ont été retenus à Paris en 2024 suite à un appel à candidature de l'ARS Île-de-France :

- Le SPASAD Atmosphère avec l'EHPAD en association avec l'EHPAD Canal des Maraîchers, pour le territoire de la M2A-DAC Centre (Centre, 5^e et 6^e arrondissements) ;
- L'EHPAD ACPPA Péan, pour le territoire de la M2A-DAC Sud (13^e et 14^e arrondissements) ;
- L'EHPAD Hérold géré par la Ville de Paris, pour le territoire de la M2A-DAC Nord-Est (9^e, 10^e et 19^e arrondissements).

Au total, il est prévu la création de 10 centres territoriaux sur le territoire parisien.

La poursuite de l'expérimentation « Paris domicile chez vous » et l'articulation avec les centres de ressources territoriaux permettra de mailler progressivement le territoire parisien et ainsi de proposer des solutions alternatives à l'entrée en institution pour les séniors qui souhaitent rester à domicile tout en bénéficiant de services et de soins venant des établissements.

La Ville de Paris soutient également le développement de solutions alternatives en accompagnant les projets d'habitats inclusifs :

L'habitat inclusif, destinée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, constitue une forme d'habitat complémentaire au domicile et à l'établissement. Il correspond à un mode de logement où les habitants, qui peuvent vivre seuls ou en colocation, partagent des temps de vie ensemble en partageant des espaces collectifs.

Pour soutenir le déploiement d'habitats inclusifs à Paris, la Ville de Paris a signé en 2022 une convention tripartite avec la CNSA et l'État. Dans ce cadre, La Ville attribue l'aide à la vie partagée (AVP), une prestation individuelle pour des bénéficiaires âgés de plus de 65 ans ou en situation de handicap ayant adhéré à un projet de vie partagé au sein d'un habitat inclusif. Cette aide permet le financement de l'animation et la coordination du projet de vie sociale ou la régulation du vivre-ensemble et constitue ainsi une aide au bon fonctionnement de ce mode d'habitat.

Depuis 2022, **huit projets d'habitats inclusifs dédiés aux séniors** ont été retenus pour le versement de l'aide à la vie partagée à leurs habitants. Le financement au titre de l'aide à la vie partagée s'élève à près de **390 000 euros**.

Les projets peuvent prendre des formes différentes, comme par exemple dans le 13^e arrondissement où neuf séniors habitent dans chacun dans un appartement individuel du parc social et intègrent un projet de vie partagée construit pour lutter contre leur isolement avec l'association Le Pari solidaire, qui les accompagne dans le cadre de la réhabilitation de l'ensemble immobilier Croulebarbe en vue de l'adapter au vieillissement de ses résidents. Dans le 20^e arrondissement, l'association Ayyem Zamen accompagne dix séniors très isolés, colocataires de trois logements sociaux, pour faire valoir leurs droits, mettre en œuvre leur projet de vie après la fin de leur activité professionnelle et créer des liens de solidarité et d'amitié entre eux.

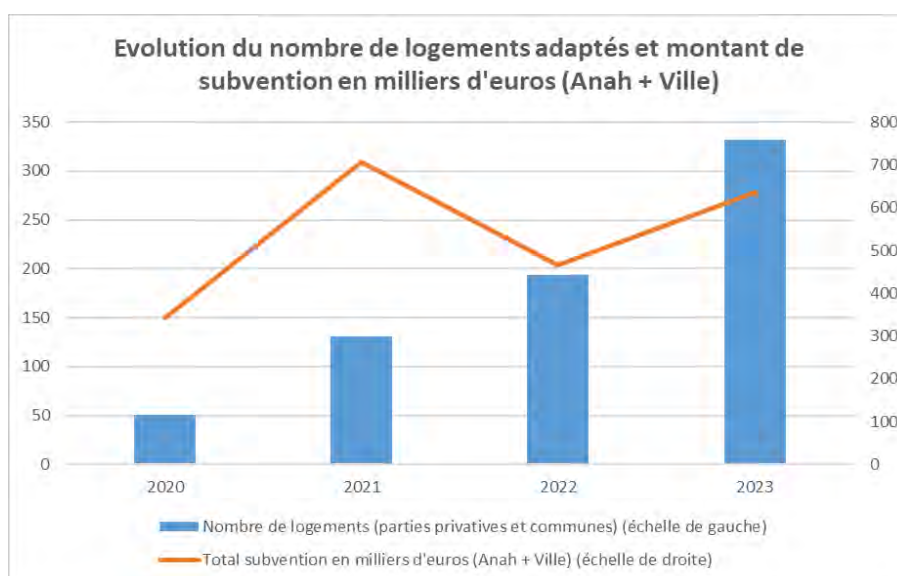
La Ville de Paris s'est engagée avec l'État au renforcement de l'aide à la vie partagée à Paris afin d'être en mesure de soutenir des projets de vie des séniors adaptés à leurs attentes et besoins.

4. Une action forte en faveur de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Une stratégie ambitieuse pour adapter les logements aux besoins des séniors :

La direction des Solidarités et la direction du Logement de l'Habitat coordonnent leur action pour améliorer l'habitat des séniors et l'adapter aux besoins liés à l'avancée en âge. **La Ville de Paris a renforcé son engagement en matière d'adaptation des logements afin d'impulser une dynamique de travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du champ de la prévention.**

La **stratégie « Logement 2035 »** présentée au Conseil de Paris en novembre 2022 fixe comme objectif d'accompagner l'adaptation du parc de logement au vieillissement et au handicap et de développer des formes innovantes d'habitat. Cette ambition s'appuie notamment sur la mobilisation des **aides à la pierre**, pour lesquelles la Ville a la compétence d'instruction des demandes en plus de l'attribution des aides. Entre 2020 et 2023, la Ville de Paris a accompagné plus de 700 projets de travaux d'adaptation en partie privative ou en partie commune, pour plus de 2 millions d'euros, aidant ainsi les propriétaires ou les syndicats des copropriétaires à disposer de logements adaptés à leur perte d'autonomie ou à leur handicap. La mobilisation de ces aides connaît une montée en charge importante et la Ville entend encore accroître significativement le recours à ce dispositif pour permettre à davantage de Parisiens vivant dans le parc privé de continuer à habiter dans un logement conforme à leurs attentes. Par ailleurs, la Ville de Paris soutient les séniors les plus modestes en les accompagnant dans la conception et la réalisation de leur projet d'adaptation du logement à la perte d'autonomie par le conseil technique et la recherche d'aides financières auxquelles ils sont éligibles.



Par le biais de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CDF), la Ville a souhaité également agir pour favoriser l'accès des Parisiens résidant dans un logement privé aux aides dédiés à l'amélioration de leur logement. Plusieurs opérateurs proposent ainsi des diagnostics personnalisés réalisés par un ergothérapeute sur prescription de l'EMS APA et d'un accompagnement à l'adaptation du logement. Des perspectives d'ouverture des orientations par les Espaces parisiens des solidarités et certains services d'aide à domicile sont également envisagés pour faciliter l'accès à cet accompagnement.

Le **recours aux aides techniques** est également essentiel pour contribuer au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et grâce au soutien de la conférence des financeurs, plusieurs projets se sont déployés à Paris pour accroître leur utilisation.

L'opérateur d'ergothérapie **Merci Julie** réalise des diagnostics logement, distribue des aides techniques et forme des professionnels parisiens, dont les équipes de l'EMS APA. La spécificité de cet opérateur est de proposer un kit d'aides techniques légères, qui peuvent directement être testées et installées lors de la première visite à domicile de l'ergothérapeute. Pour développer son expérimentation, Merci Julie a reçu un soutien de plus de 150 000 euros.

Cet opérateur travaille avec **Envie Autonomie**, un fournisseur d'aides techniques également soutenu par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Cette structure suit une double démarche de revalorisation de matériels médicaux et aides techniques usagés ayant vocation à compenser un handicap ou une situation de perte d'autonomie et d'accessibilité de ces équipements grâce à une offre à moindre coût. Envie Autonomie a ainsi reçu plus de **170 000 euros depuis 2021** pour développer ses activités de collecte, de remise en bon état d'usage et de redistribution d'aides techniques à prix solidaires.

Cette dynamique développée à l'initiative de la Ville de Paris en concertation avec les acteurs de la prévention, représente un engagement financier de **454 810€**. Cette coopération fructueuse entre acteurs permet ainsi de simplifier le parcours des séniors à domicile. Des opérations de sensibilisation des séniors parisiens autour des enjeux de l'adaptation du logement sont également régulièrement financées par la Conférence des Financeurs. Certaines présentent une dimension locale et prennent la forme d'actions de porte à porte lors desquelles les séniors rencontrés bénéficient d'informations relatives aux dispositifs et aides à l'adaptation de leur logement, à l'image de celle portée par 13 Avenir dans le sud du 13e arrondissement.

Une transversalité entre l'action sociale et la politique du logement afin de mieux accompagner les personnes âgées résidant dans le parc social et de renforcer les liens avec les bailleurs sociaux :

La Ville de Paris s'est engagée dans une démarche de contractualisation avec les bailleurs sociaux afin de permettre l'accès et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap dans le parc social. Des objectifs ambitieux ont été fixés dans ce cadre, à savoir, réaliser 100% de logements accessibles en neuf, adapter le logement à la demande du locataire avec un engagement sur un délai moyen de 6 mois à compter de la réception de la demande complète ou encore traiter en priorité certaines demandes de travaux, par exemple en cas de retour à domicile après hospitalisation. Aujourd'hui, plus de 60 000 logements du parc social sont accessibles ou adaptés (36% de la totalité du parc social).

Depuis 2023, un **Comité Inter-Bailleurs** se réunit, sous l'égide de Véronique Levieux, Adjointe à la Maire de Paris chargée des séniors et des solidarités entre les générations et de Jacques Baudrier, Adjoint à la Maire de Paris chargé du logement et de la transition écologique du bâti afin de partager et travailler les enjeux liés au vieillissement des parisiens avec les représentants de Paris Habitat, RIVP et Elogie-SIEMP en croisant les politiques du logement et de l'action sociale.

Les bailleurs sociaux partagent de nombreux axes de travail liés à une meilleure prise en charge des besoins des séniors : formation et sensibilisation des collaborateurs de terrain (gardiens, travailleurs sociaux...), accélération dans la mise en œuvre d'opérations d'accessibilité et d'adaptation de leur parc, développement d'actions spécifiques et de proximité en direction des séniors. Ils identifient également des priorités et pistes de travail sur lesquelles avancer. À titre d'exemple, s'agissant des opérations de réhabilitation/rénovation urbaine, l'ensemble des bailleurs a insisté sur la nécessité de disposer de lieux identifiés en pied d'îlot pour assurer la bonne information des résidents (exemple des Maisons du Projet mises en place par Paris Habitat pour chaque opération menée). Concernant l'adaptation des logements, les bailleurs confirment l'intérêt du recours à des ergothérapeutes avec des volumes importants de demandes de la part du public sénior. Les bailleurs se saisissent également de la thématique de l'habitat inclusif.

En matière **d'accès aux droits**, les bailleurs souhaitent favoriser la lutte contre le non-recours et l'accès aux droits, en particulier pour leur public sénior.

La Conférence des Financeurs soutient également le développement d'actions d'amélioration de l'habitat et d'accompagnement vers l'adaptation du logement dans le parc social. Elle soutient notamment depuis 2019 la mise en place du dispositif itinérant « Bricobus Séniors », qui permet chaque année à des séniors résidant dans le parc de Paris Habitat de bénéficier de petits travaux et réparations. Ce soutien représente un engagement financier de près de **390 000 € en cinq ans**.

Pour renforcer l'accompagnement social et médico-social des personnes vivant dans les ensembles sociaux, des actions ciblées ont été mises en œuvre par la direction des Solidarités afin de renforcer les liens entre les équipes des bailleurs et les différents professionnels du champ social ainsi que les partenaires essentiels du territoire intervenant dans le champ du maintien à domicile (Espaces parisiens des solidarités, équipe médico-sociale APA, M2A-DAC). Des actions de communication ont par ailleurs été entreprises pour valoriser davantage les actions mises en œuvre par les bailleurs en direction des séniors, et notamment l'offre de services de proximité qu'ils développent. Les Espaces parisiens des solidarités participent régulièrement à des opérations en pieds d'immeuble du parc social pour diffuser des messages de prévention, aider les locataires dans leurs démarches et proposer des moments de convivialité pour créer des liens entre les locataires âgés ou de différentes générations.

B. Favoriser l'accès à une offre d'hébergement diversifiée et de qualité :

1. L'offre parisienne d'établissements pour personnes âgées : des hébergements pour répondre à tous les besoins

Paris dispose d'une offre de places d'hébergement diversifiée et adaptée au niveau de dépendance et aux souhaits des personnes âgées :

- 7 954 places dans les EHPAD tarifés par la Ville de Paris dont 1 901 places au CASVP ;
- 2 542 places dans les résidences autonomie dont 1 467 dans les établissements du CASVP ;
- 6 petites unités de vie qui proposent 105 places ;
- 2 structures d'hébergement temporaire dont une gérée par le CASVP³, avec 25 places en tout ;
- 9 unités de soin de longue durée, dont 7 gérées par l'APHP, avec 1 981 places en tout ;
- 20 accueils de jour qui proposent 409 places.

Tous établissements confondus, la Ville de Paris offre **13 016 places** sur le territoire parisien intra et extra-muros, dont 64% habilitées à l'aide sociale à l'hébergement.

4 562 logements pour les séniors parisiens sont également disponibles dans les 101 résidences appartement du CASVP.

Les EHPAD sont des établissements médicalisés où sont hébergées des personnes âgées de 60 ans et plus, qui ont besoin de soins et d'aide quotidiens pour les actes de la vie courante. Les résidences autonomie permettent aux locataires âgés de vivre en toute indépendance dans un logement privatif au sein d'un environnement plus sécurisé avec des espaces communs et des services collectifs (restauration, ménage, animations...). Les petites unités de vie proposent des services similaires à

³ Résidence relais qui propose un accueil pour personnes à faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde

ceux des EHPAD mais avec une capacité d'accueil réduite (25 places maximum). Les unités de soin de longue durée accueillent des personnes dont l'état nécessite une surveillance médicale constante.

Afin d'adapter l'offre proposée aux souhaits et besoins de prise en charge de plus en plus diversifiés, il est projeté d'ici la fin de l'année, de lancer un appel à projet pour créer de nouvelles places d'EHPAD, conjointement à l'ARS.

2. Une politique volontariste pour une prise en charge en établissement toujours plus qualitative et adaptée aux besoins des résidents

Une politique volontariste pour améliorer la qualité des établissements et la qualité d'accueil des résidents :

La Ville de Paris soutient et contribue au financement des dépenses liées aux dépenses d'hébergement et à la prise en charge de la dépendance. Que ce soit en matière d'investissement ou pour leur fonctionnement courant, la collectivité a renforcé son soutien aux établissements qui se sont vus au lendemain de la crise sanitaire, particulièrement impactés par le contexte budgétaire.

- En matière d'investissement :

En premier lieu, la collectivité a contribué à l'investissement des EHPAD et Résidences à hauteur de **7,7 M€ de 2020 à 2023** afin de financer des projets de restructuration de grande ampleur et d'améliorer le confort, la performance énergétique, ou de permettre des travaux d'humanisation. Pour l'année 2024, 4,1M€ sont inscrits au budget d'investissement.

Concernant les résidences autonomes de la Ville de Paris, d'importants travaux et restructurations ont été engagés et se poursuivent afin de les rénover et d'améliorer les conditions d'accueil de leurs résidents. Ces travaux permettront par ailleurs d'augmenter la capacité d'accueil de l'offre de CASVP.

À titre d'exemple :

- Une résidence autonomie de 80 places sur le site de l'ancien EHPAD du CASVP Jardin des plantes (5^e arrondissement) est en cours de création ;
- La transformation de l'ancienne résidence appartements Piat (20^e arrondissement) en résidence autonomie de 63 places est en cours ;
- Des travaux de restructuration complète des résidences les Épinettes (17^e arrondissement) et Beaunier (14^e arrondissement) sont également en cours ;
- Des travaux de restructuration et d'humanisation ont été commencés et se poursuivent pour les résidences Madeleine Béjart (3^e arrondissement), Omer Talon (11^e arrondissement) et Saint-Eloi (12^e arrondissement).

Parmi les opérations de restructuration de grande ampleur concernant les EHPAD gérés par la Ville, le soutien financier engagé a permis ou permettra prochainement de rénover l'EHPAD Julie Siegfried (14^e arrondissement), Cousin de Méricourt (Cachan) et Arthur Groussier (Bondy).

La collectivité a également contribué au financement de travaux au sein d'établissements associatifs et a ainsi permis :

- Le remplacement des équipements de climatisation et l'amélioration des locaux collectifs de l'EHPAD PEAN (13^e arrondissement) géré par l'association ACPPA - Accueil et Confort pour Personnes Âgées ;
- La modernisation et la sécurisation de l'EHPAD géré l'association Foyer des Israélites Réfugiés (16^e arrondissement) ;
- La rénovation de la salle commune de l'EHPAD Bastille géré par le groupe VYV 3 Ile-de-France (11^e arrondissement).

- **Le soutien supplémentaire aux dépenses de fonctionnement :**

Pour aider les établissements à faire face aux difficultés financières liées à l'inflation mais aussi et surtout à un cadre de financement national aujourd'hui inadapté aux réalités et besoins des établissements, la Ville de Paris, au titre de ses compétences départementales, apporte un soutien complémentaire aux établissements.

À titre d'exemple, sur l'année 2023, la Ville de Paris a apporté les soutiens suivants :

- Au titre des dépenses d'hébergement : **1,6M€** ont été engagés pour permettre la prise en compte de revalorisations salariales au sein des EHPAD et résidences autonomie.
- Au titre de la dépendance : une enveloppe **d'1M€** a été attribuée aux EHPAD afin de renforcer la prise en charge des publics précaires et des résidents les plus dépendants.

Afin d'aider les établissements à atteindre un meilleur équilibre budgétaire, la Ville de Paris a également contractualisé avec 10 EHPAD associatifs afin d'expérimenter la mise en place de conventions d'habilitation à l'aide sociale, dans le but de leur octroyer une plus grande souplesse pour générer de nouvelles recettes, liées à la possibilité de moduler la tarification, et ce de manière encadrée.

L'ensemble de ces mesures a donc vocation à mieux rémunérer les personnels intervenant en EHPAD et améliorer la prise en charge des résidents.

- **Le soutien financier de la Ville aux résidents en établissement :**

La Ville de Paris apporte un soutien financier aux personnes accueillies en établissement à travers l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'aide sociale à l'hébergement. L'APA est une allocation destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans et en perte d'autonomie afin de les aider à prendre en charge les frais liés aux services nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. L'aide sociale à l'hébergement est une aide versée aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes afin de couvrir en partie les frais liés au séjour en établissement.

Entre 2020 et 2023, le soutien au titre de l'APA s'élève à 280,29M€, et à 171,06M€ au titre de l'aide sociale à l'hébergement. À l'instar de l'APA à domicile, le nombre de bénéficiaires a connu une baisse après 2020 en raison de la crise sanitaire.

Les EHPAD et résidences du CASVP s'engagent pour une prise en charge toujours plus qualitative de leurs résidents :

Les **EHPAD de la Ville de Paris ont développé une offre d'activité physique adaptée** pour stimuler les fonctions motrices et cognitives de leurs résidents. Assurés par des professionnels qualifiés des établissements ou d'associations sportives, les ateliers couvrent des disciplines variées : piscine, randonnées, musculation, gym... L'EHPAD Cousin de Méricourt a par exemple porté un projet de boxe adaptée pour ses résidents grâce à un financement de l'Agence Nationale du Sport en 2024. **Les résidences autonomie de la Ville de Paris ont renforcé également l'activité physique adaptée proposée aux résidents**, notamment grâce au forfait autonomie de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Plus de 10 000 heures d'activités ont été réalisées depuis 2020 (gym douce, marche, sorties piscine, danse) et trois enseignants d'activité physique adaptée ont été embauchés par le CASVP à temps partiel grâce à cette enveloppe. Un quatrième enseignant va être embauché en 2025 en raison de la forte demande pour des cours d'activité physique adaptée

de la part des résidents, ainsi que des séniors du quartier (voisins, usagers des restaurants émeraude et des clubs séniors).

Les EHPAD de la Ville de Paris sont également très engagés sur le volet nutritionnel et développent également de bonnes pratiques en matière de nutrition pour leurs résidents. Le personnel est formé à cette thématique et met en place un suivi dédié (analyse des courbes de poids, suivi dentaire et hygiène dentaire), les menus sont élaborés par des diététiciens qualifiés. Les résidences autonomie de la Ville de Paris s'investissent aussi dans ce domaine, elles ont par exemple mis en place des ateliers de « cuisine mobile » avec une diététicienne afin d'adopter de meilleurs gestes pour lutter contre la dénutrition des résidents. Les établissements participent à la semaine nationale de lutte contre la dénutrition et organisent régulièrement des événements festifs afin de proposer aux résidents des moments de convivialité autour des repas. Les EHPAD de la Ville s'inscrivent de plus dans le plan alimentation durable 2022-2027 avec des objectifs sur la hausse de la part des produits de qualité et durables, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la suppression des ustensiles à usage unique pour la table et la végétalisation des menus.

C. Une action résolue pour amplifier la culture de la bientraitance en établissement

La Ville de Paris mène une politique volontariste afin d'accompagner les établissements et service dans la promotion de la bientraitance, la prévention de la maltraitance et l'accompagnement des pratiques professionnelles.

Suite à la médiatisation en 2022 des agissements de certains EHPAD qui ont suscité une vague d'indignation et d'émotion, la Ville de Paris a engagé plusieurs actions fortes afin d'objectiver la situation pour les établissements parisiens et surtout encourager une politique active de prévention de maltraitance, d'éthique et améliorer les conditions de prise en charge au sein des établissements parisiens :

- **Le renforcement des moyens dédiés aux contrôles et inspections et le déploiement d'un plan de contrôle d'envergure** : un service entièrement dédié à l'inspection des ESMS a été créé 2022, il est à ce jour constitué de 9 personnes affectées à temps plein sur ces missions. Depuis le début de l'année 2022, les équipes ont réalisé conjointement à l'Agence Régionale de Santé 33 inspections inopinées et 36 contrôles. D'ici la fin de l'année 6 inspections et 9 contrôles supplémentaires seront réalisés, ce qui fera un total de 39 inspections et 45 contrôles. **La totalité des EHPAD auront donc fait l'objet d'un contrôle.** Ces inspections ont donné lieu à la mise en œuvre de mesures correctives qui font l'objet d'un suivi dont les thématiques récurrentes portent par exemple sur la gestion des personnels ou la nécessité de renforcer la communication avec la famille et les aidants. Il est à souligner que ces contrôles mettent en évidence par ailleurs des points positifs tels que les constats d'engagement fort des équipes auprès des résidents.
- La maire de Paris a diligenté un **audit par l'inspection générale** sur la gestion et le traitement des événements signalés par les EHPAD concernant les dysfonctionnements qui impactent le fonctionnement ou l'état de santé des personnes : cet audit a notamment induit une amélioration de l'accompagnement par les services de la Ville de la démarche qualité et une plus grande acculturation des professionnels des établissements à la prise en compte de ces situations. Le suivi de ces événements est au cœur de l'amélioration de la qualité et de la

sécurité. Par ailleurs, les services travaillent à la création d'un comité d'éthique en central pour les EHPAD de la Ville.

- Une mission a été confiée au conseiller d'état Jean-Marie Delarue sur l'accès aux droits fondamentaux des personnes accueillies en EHPAD qui a donné lieu à une forte mobilisation des EHPAD, tous statuts confondus autour de diagnostics partagés et la co construction des propositions concrètes.

Les avancées :

- ✓ Une meilleure prise en compte des spécificités de prise en charge liées à la précarité et à la dépendance : **une enveloppe de 2,2M€** a été débloquée pour renforcer les équipes depuis 2023.
- ✓ Le financement de travaux d'embellissement des locaux de personnels pour préserver la qualité de vie au travail des personnels.
- ✓ La mise en place d'une animation de réseau des EHPAD pour travailler l'ouverture de l'établissement sur son territoire et l'ouverture sur les perspectives de vie en EHPAD dans un objectif de faire connaître les ressources disponibles à proximité des établissements, développer l'interconnaissance entre acteurs, et valoriser les projets vertueux des EHPAD.
- ✓ L'organisation d'une rencontre inter Conseil de la Vie Sociale (CVS) avec pour objectif d'améliorer les modalités de fonctionnement des CVS, l'information, et la formation des représentants aux objectifs et du fonctionnement de cette instance.
- ✓ Un meilleur outillage des professionnels sur leurs obligations : l'organisation de journées de sensibilisation aux signalements au procureur et protection des personnes vulnérables, auprès des responsables, professionnels d'EHPAD ou service d'aide à domicile.

Le respect des libertés individuelles

Un EHPAD comme à la maison, avec l'accueil en EHPAD des animaux de compagnie :

L'accueil des animaux des résidents est à la fois un principe qui apparaît à tous comme un droit élémentaire pour les résidents, tant le lien affectif qui existe entre la personne et son animal est un vecteur de bien-être et de maintien de l'autonomie. Ainsi la direction des Solidarités a souhaité élaborer un cadre définissant les conditions d'accueil des animaux de compagnie en EHPAD et expérimenter sa mise en œuvre.

Une charte d'accueil des animaux de compagnie en EHPAD et des outils pratiques, ont été définis dans le cadre d'un groupe de travail qui a réuni de décembre 2023 à février 2024, 6 directeurs d'EHPAD et un médecin coordonnateur, en collaboration avec la Direction des Espaces Verts et l'association TERPTA. Cette charte a été diffusée début juin dernier à l'ensemble des directeurs des EHPAD parisiens. Elle est en cours d'expérimentation dans plusieurs établissements et fera l'objet d'un comité de suivi qui se réunira une première fois le 25 septembre prochain. Ce comité de suivi aura pour objectif d'ajuster si besoin en est, le cadre de la charte à partir des expériences partagées, et de l'enrichir des « bonnes pratiques » d'accueil, expérimentées sur le terrain. Un rappel sera fait début septembre pour inviter les directeurs à faire remonter leurs expériences.

Ce travail autour de l'accueil des animaux de compagnie répond aux enjeux de l'adaptation des établissements sociaux et médico-sociaux aux besoins de leurs résidents, en proposant un accueil qualitatif individualisé et ainsi permettre une meilleure intégration des personnes au sein des établissements.

Conclusion – les perspectives :

Depuis 2020, la Ville de Paris a développé des initiatives dans tous les champs des politiques publiques pour toujours mieux répondre aux besoins et aux attentes des séniors et pour rendre Paris mieux adaptée à l'avancée en âge de sa population. Les actions déployées sont continuellement adaptées pour évoluer avec les aspirations des personnes âgées. La mise en œuvre du schéma séniors se poursuit jusqu'en 2026, en intégrant les avis et propositions des séniors et de leurs représentants.

Le programme coordonné de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, feuille de route stratégique de cette instance, sera renouvelé en 2025 afin de redéfinir les objectifs à atteindre sur le territoire parisien ainsi que les mesures et actions à mettre en œuvre au regard des besoins. Il permettra de renforcer la dynamique partenariale de prévention et de poursuivre la structuration du partenariat entre la Ville les acteurs institutionnels de la prévention.

Cette stratégie traduit l'engagement constant de la Ville et viendra conforter les autres démarches en cours au bénéfice du parcours des parisiens et parisiennes, dont la structuration du service public départemental de l'autonomie. Plusieurs projets structurants invitent à interroger les pratiques actuelles et à se réinventer pour mieux servir les séniors telle que la démarche de prospective « Adapter Paris aux défis du vieillissement à l'horizon 2050 » lancée par la Ville de Paris.

